

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20240624-2024-26-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par Internet : 01/07/2024

Publication : 02/07/2024

Seine Grands Lacs

# Rapport d'activité 2023

V1 – 03/06/2024 – Textes bruts

Réalisation : Direction de la communication

## SOMMAIRE

### Table des matières

SOMMAIRE .....	2
AVANT-PROPOS DE PATRICK OLLIER, PRÉSIDENT DE SEINE GRANDS LACS .....	4
1. SEINE GRANDS LACS : L'ÉTABLISSEMENT .....	5
1.1 PÉRIMÈTRE DE SEINE GRANDS LACS.....	5
1.2 COMPÉTENCES .....	6
1.3 LA PAROLE À ... BAPTISTE BLANCHARD .....	6
1.4 GOUVERNANCE .....	6
1.4.1 LE COMITÉ SYNDICAL.....	7
1.4.2 LE BUREAU SYNDICAL .....	8
2. LES MISSIONS .....	10
2.1 GARANTIR LA RESSOURCE EN EAU .....	10
SITUATION HYDROLOGIQUE ANNUELLE ET GESTION DES OUVRAGES.....	10
2.2 PRÉVENIR ET LIMITER LE RISQUE INONDATION .....	13
2.2.1 LE PAPI* DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES .....	13
2.2.2 LE PAPI* DE TROYES ET DU BASSIN DE LA SEINE SUPÉRIEURE .....	15
2.2.3 LE PEP** DE LA MARNE, VALLAGE ET PERTHOIS .....	16
2.2.4 LE PEP** DU BASSIN VERSANT DU LOING .....	17
2.2.5 LE PEP** DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ET DE LA MARNE MOYENNE .....	18
.....	19
2.2.6 LE PEP** DU BASSIN DE L'YONNE.....	19
2.2.7 LE DISPOSITIF DE SENSIBILISATION EPISEINE.....	21
2.2.8 LA CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT : ANIMATION, COORDINATION, INFORMATION ET CONSEIL .....	23
2.2.9 RENFORCEMENT DE LA GESTION DE CRISE AU SEIN DE SEINE GRANDS LACS.....	25
2.2.10 LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES (ZEC).....	26
2.2.11 SEINE BASSÉE.....	28
2.3 GÉRER LES OUVRAGES HYDRAULIQUES.....	32
2.3.1 SERVICE SÉCURITÉ ET SÛRETÉ .....	32
2.3.2 SERVICE GESTION DES OUVRAGES .....	35
2.3.3 SERVICE VALORISATION & MODERNISATION .....	38
2.4 PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	43
2.4.1 LE SITE RAMSAR DES ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE.....	43
2.4.2 LES FORETS, UN PATRIMOINE CERTAIN A PRESERVER ET A ENTRETENIR .....	44
2.4.3 SEINE GRANDS LACS SUR LE CHEMIN DE TRANSITION ENERGETIQUE EN 2023 : L'HEURE EST AU BILAN CARBONE DE L'ÉTABLISSEMENT ET A LA PREFIGURATION DU PLAN D' ACTIONS .....	46
3. LES MOYENS .....	49
3.1 UNE FEUILLE DE ROUTE POUR L'ÉTABLISSEMENT .....	49
3.2 FINANCES/BUDGET.....	50

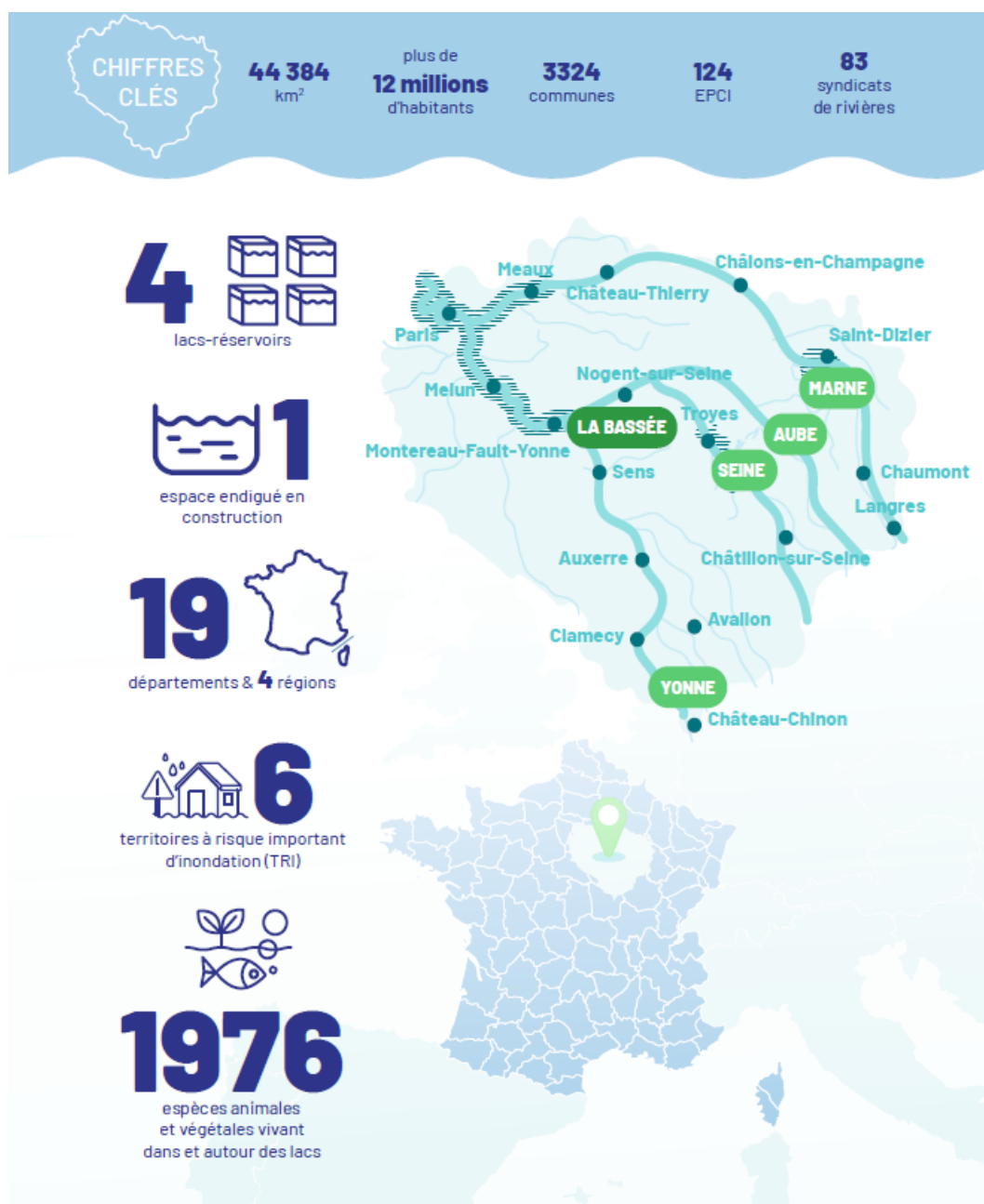
Focus marchés publics.....	52
3.3 SYSTÈMES D'INFORMATION .....	53
3.2.1 LE PISU (POLE INFRASTRUCTURE ET SERVICE AUX UTILISATEURS).....	53
3.2.2 LE POLE GEOMATIQUE .....	54
3.2.3 LE POLE ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE.....	55
3.4 RESSOURCES HUMAINES .....	56
3.3.1 2023, LA MISE EN CONFORMITE DU TEMPS DE TRAVAIL .....	56
3.3.2 LA DEMATERIALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP) .....	57
3.3.3 LE PLAN DE FORMATION 2023-2024 .....	57
3.5 COMMUNICATION.....	57

## AVANT-PROPOS DE PATRICK OLLIER, PRÉSIDENT DE SEINE GRANDS LACS

A compléter

# 1. SEINE GRANDS LACS : L'ÉTABLISSEMENT

## 1.1 PÉRIMÈTRE DE SEINE GRANDS LACS



## 1.2 COMPÉTENCES



## 1.3 LA PAROLE À ...

En attente des éléments

## 1.4 GOUVERNANCE

L'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs est un syndicat mixte ouvert. Il est constitué des collectivités suivantes :

1 ville + 3 départements + 3 communautés d'agglomération + 1 métropole + 1 région

- La Métropole du Grand Paris
- La Région Grand Est
- La Ville de Paris

- Le Département de Seine-Saint-Denis
- Le Département des Hauts-de-Seine
- Le Département du Val-de-Marne
- La Communauté d'agglomération de Troyes-Champagne-Métropole
- La Communauté d'agglomération du Pays-de-Meaux
- La Communauté d'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées

#### 1.4.1 LE COMITÉ SYNDICAL

Il administre par ses délibérations les affaires de Seine Grands Lacs. Il élit le Président et les Vice-présidents, vote le budget, approuve le compte administratif ou encore élabore le règlement intérieur. Il peut aussi modifier les statuts de l'établissement.

**Le Comité syndical de Seine Grands Lacs est composé de délégués, représentant les collectivités membres. Leur nombre est fixé à 31 par les statuts.**

##### **Métropole du Grand Paris : 9 délégués**

Patrick OLLIER  
Vincent BEDU  
Sylvain BERRIOS  
François-Marie DIDIER  
Philippe GOUJON  
Patrice LECLERC  
Christophe NAJDOVSKI  
Sylvain RAIFAUD  
François VAUGLIN

##### **Ville de Paris : 6 délégués**

David ALPHAND  
Jean-Noël AQUA  
Pénélope KOMITÈS  
Dan LERT  
Jérôme LORIAU  
Pierre RABADAN

##### **Département des Hauts-de-Seine : 3 délégués**

Grégoire DE LA RONCIÈRE  
Josiane FISCHER  
Denis LARGHERO

##### **Département de la Seine-Saint-Denis : 4 délégués**

Bélaïde BEDREDDINE  
Jean-Michel BLUTEAU  
Magalie THIBAUT  
Frédéric MOLOSSI

##### **Département du Val-de-Marne : 4 délégués**

Chantal DURAND  
Jean-Pierre BARNAUD  
Laurence COULON  
Mohamed CHIKOUCHE

##### **Communauté d'agglomération de Troyes-Champagne-Métropole (TCM) : 2 délégués**

Philippe GUNDALL  
Jean-Michel VIART

##### **Communauté d'agglomération du Pays-de-Meaux : 1 délégué**

Régis SARAZIN

**Région Grand-Est : 1 déléguée**

Annie DUCHÊNE

**Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise : 1 délégué**

Jean-Yves MARIN

**En 2023, le Comité syndical s'est réuni 4 fois et a examiné et approuvé 70 délibérations, traitant notamment des sujets suivants :**

- **Convention-cadre de partenariat entre la Métropole du Grand Paris** et Seine Grands Lacs, qui consacre notamment la synergie et la convergence d'intérêts et d'actions des deux institutions, notamment autour des zones d'expansion des crues ou de la ressource en eau ;
- **Convention avec la Chambre d'Agriculture de la Marne et le Syndicat mixte de la Marne moyenne** avec pour objectifs d'agir en matière de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, de prévention des inondations, d'adaptation au changement climatique ainsi que de préservation, de gestion et de restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides ;
- Participations financières à plusieurs projets **de zones d'expansion des crues** ;
- Participation financière **pour l'acquisition d'un radar ornithologique** sur l'aménagement hydraulique de la Bassée ;
- Validation du dossier de candidature du **Programme d'Études Préalables de Châlons-en-Champagne et de la Marne moyenne** ;
- **Convention avec Voies Navigables de France**, relative au co-financement de réalisation de diagnostics techniques dans le cadre du **schéma directeur du Canal de Bray à La-Tombe** ;
- **Feuille de route de l'établissement** qui précise les propositions d'orientations stratégiques de Seine Grands Lacs et leur déclinaison en axes de travail.

#### 1.4.2 LE BUREAU SYNDICAL

Il est composé de 9 Vice-présidents. Il statue ou délibère sur les affaires qui lui sont déléguées par le Comité syndical dans la limite des inscriptions budgétaires et des programmes de travaux approuvés par celui-ci.

**Membres du Bureau syndical :**

- **Patrick OLLIER** Président, ancien Ministre, Maire de Rueil-Malmaison, Président de la Métropole du Grand Paris
- **Frédéric MOLOSSI, 1<sup>er</sup> Vice-président**, délégué au Comité de bassin, à l'ANEB et aux relations avec les partenaires, Président de la Commission d'appel d'offres, Conseiller départemental de la Seine-Saint-Denis
- **Sylvain BERRIOS, 2<sup>e</sup> Vice-président**, Maire de Saint-Maur-des-Fossés, Vice-président de la Métropole du Grand-Paris
- **Denis LARGHERO, 3<sup>e</sup> Vice-président**, délégué aux Finances, Maire de Meudon, Vice-président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine
- **Jean-Michel VIART, 4<sup>e</sup> Vice-président**, délégué au PAPI de Troyes et du bassin supérieur de la Seine, et au PAPI de la Marne moyenne, Maire de Saint-Julien-les-Villas, Vice-président de la communauté d'agglomération de Troyes-Champagne-Métropole
- **Bélaïde BEDREDDINE, 5<sup>e</sup> Vice-président**, délégué aux énergies renouvelables, Vice-président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
- **Chantal DURAND, 6<sup>e</sup> Vice-présidente**, déléguée aux ressources humaines, Vice-présidente du Conseil départemental du Val-de-Marne
- **François VAUGLIN, 7<sup>e</sup> Vice-président**, délégué au suivi des actions en matière de prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme et de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, en particulier dans le cadre du Programme d'actions de prévention des inondations de la Seine et de la Marne franciliennes. Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, Conseiller de Paris, Conseiller métropolitain
- **Régis SARAZIN, 8<sup>e</sup> Vice-président**, délégué au suivi des Programmes d'études préalables (PEP) et d'actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Loing et de l'Yonne ; au suivi du Programme d'actions de Prévention des Inondations (PAPI) Seine et Marne Franciliennes dans son volet relatif au département de la Seine-et-Marne ; à la sensibilisation du grand public ; à la communication ; au suivi du projet Seine Bassée ; Maire de Nanteuil-Lès-Meaux, Vice-président de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux
- **Philippe GOUJON, 9<sup>e</sup> Vice-président**, Maire du 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris, conseiller métropolitain



**En 2023, il s'est réuni deux fois et a approuvé 5 délibérations, parmi lesquelles :**

- **Une convention avec la Fédération des chasseurs de Seine-et-Marne** pour un partenariat sur le site de La Bassée autour de la préservation de la faune sauvage et de la restauration des milieux naturels ainsi que de la préservation, la restauration et la création de zones d'expansion de crues dans le département de Seine-et-Marne.

## 2. LES MISSIONS

Seine Grands Lacs agit à l'échelle du bassin versant amont de la Seine, facilite et coordonne l'action publique des collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire à travers ses missions de :

- Gestion du risque lié aux inondations sur le bassin de la Seine ;
- Maintien des débits de la Seine, de l'Yonne, de l'Aube et de la Marne pendant la saison sèche ;
- Préservation et restauration de la biodiversité, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ;
- Appui aux territoires en vue de réduire leur vulnérabilité au risque inondation.

### 2.1 GARANTIR LA RESSOURCE EN EAU

#### SITUATION HYDROLOGIQUE ANNUELLE ET GESTION DES OUVRAGES

L'année 2023 a été marquée par un **étiage moins sévère que celui de 2022 mais avec une fin d'étiage tout de même tardif**. Les débits observés au début de l'année n'ont pas permis de suivre les objectifs de remplissage des lacs. Cependant les pluies printanières ont permis de rattraper le déficit et d'atteindre un très bon taux de remplissage. Le soutien d'étiage a dû commencer précocement à partir de la mi-juin et a duré jusqu'en novembre. Il a permis de sauvegarder les principaux enjeux situés sur les axes régulés. À partir de la fin octobre, de forts cumuls de pluie ont entraîné une forte rehausse de débits. Les restitutions ont été stoppées à la début novembre et à partir de la mi-novembre se sont enchaînés de multiples épisodes de crue.

#### *Le remplissage des lacs-réservoirs*

Le cycle de remplissage des ouvrages a démarré à la mi-novembre 2022. L'hiver et le printemps 2023 ont été majoritairement secs. Les précipitations ont été déficitaires de décembre à février 2023, avec un mois de février quasi sans précipitation. Ceci a causé un fort déficit de remplissage des lacs avec un déficit de plus de 110 millions de m<sup>3</sup> au 13 mars 2023. Cependant les mois de mars et avril pluvieux ont permis de rattraper le retard de remplissage. Les débits observés en amont des lacs-réservoirs ont été supérieurs aux normales de saison en avril, avant de suivre les normales en mai et juin. Ceci a permis de suivre les objectifs théoriques de remplissage jusqu'au 5 juin 2023. **Le volume de remplissage a été très satisfaisant pour la saison malgré le déficit de remplissage jusqu'à mi-mars, avec un volume maximal de 772 millions de m<sup>3</sup>, soit 96 % de leur capacité normale de stockage le 8 juin 2022.**

#### *Le soutien d'étiage*

Malgré un début d'étiage précoce, les mois de juillet et d'août ont été marqués par des pluies excédentaires. En juillet, les précipitations sont jusqu'à 90% supérieures aux normales sur la partie francilienne du bassin. En août, les pluies ont été jusqu'à 50% excédentaire par rapport aux normales sur l'ensemble du bassin excepté l'Yonne. Après cette période estivale pluvieuse, le mois de septembre a été particulièrement sec avec un déficit de pluviométrie en amont des lacs pouvant aller jusqu'à 70% pour l'Yonne. Les débits du mois d'août étaient légèrement au-dessus des normales de saison pour la Marne et l'Aube. Cependant, pour la Seine, les débits étaient en dessous des normales sur toute la période d'étiage et proche de la quinquennale sèche.

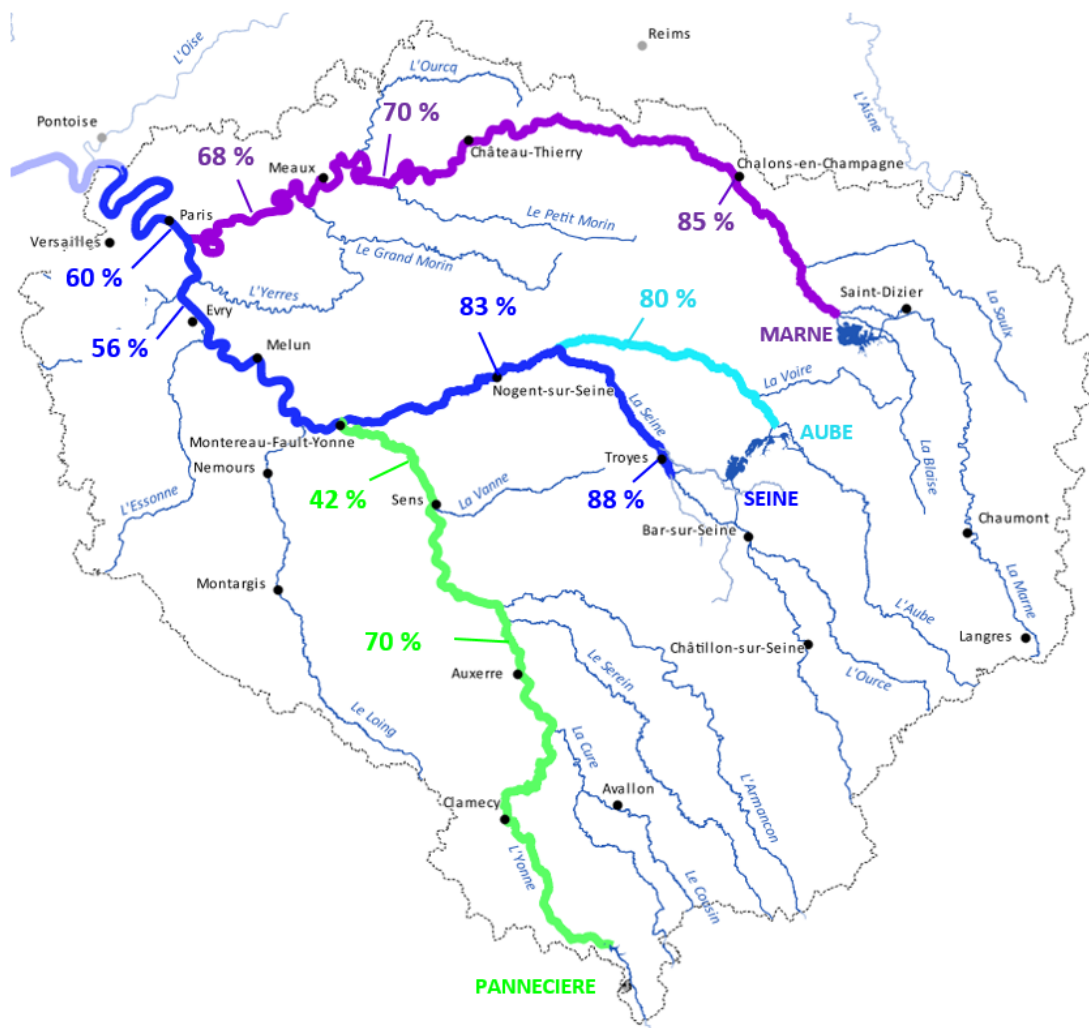
L'été 2023 a été marqué par un étiage sévère et généralisé, ayant nécessité un démarrage anticipé du soutien d'étiage :

- Le 13 juin sur la Seine,
- Le 13 juin sur la Marne,
- Le 16 juin sur l'Aube,
- Le 9 juin sur l'Yonne.

Les restitutions durant la période de soutien d'étiage ont globalement suivi les objectifs de gestion proposés au COTECO de juin. Sans les apports des lacs-réservoirs, le débit naturel aurait atteint des valeurs franchissant durablement les seuils réglementaires à l'origine de restrictions d'usage, à Châlons-en-Champagne, Pont-sur-Seine, Gournay et Paris Austerlitz. En effet, les restitutions ont représenté cet été 2023 jusqu'à :

- 85 % du débit observé en août à Châlons-en-Champagne,
- 68 % du débit observé en septembre à Gournay,
- 83 % du débit observé en août à Pont-sur-Seine,
- 60 % du débit observé en septembre à Paris Austerlitz.

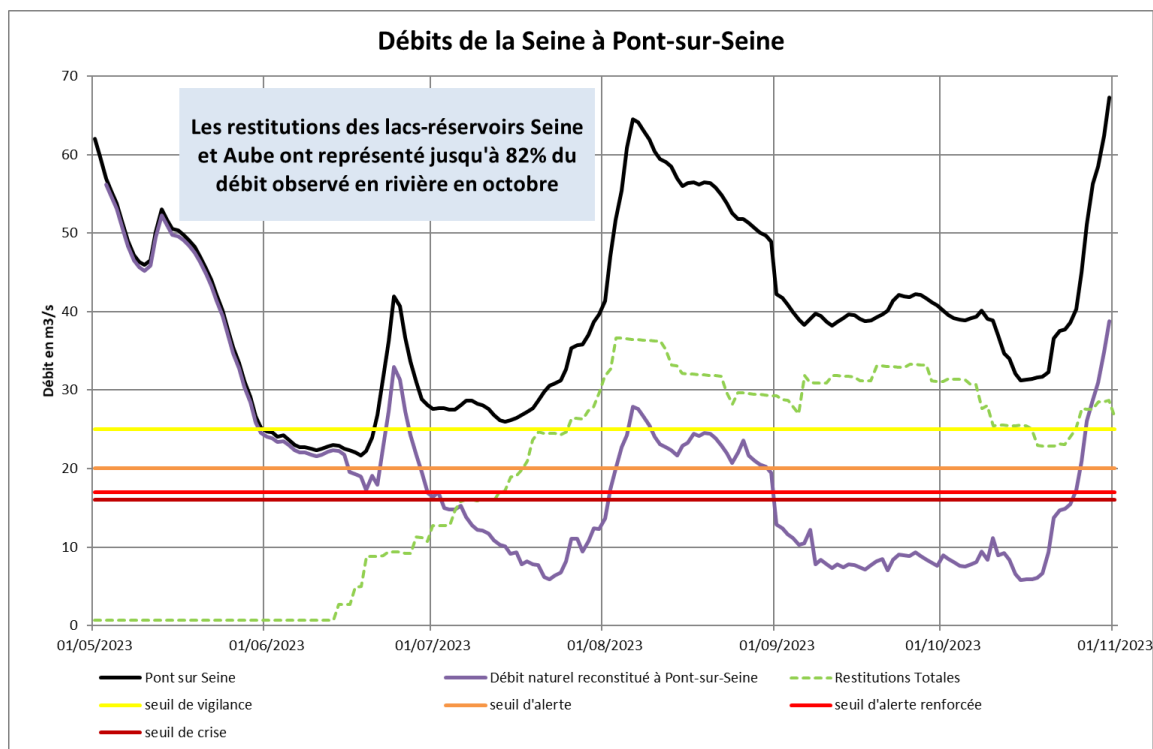
**Apports des lacs-réservoirs en 2023 (% du débit observé)**



*Apports des lacs-réservoirs en septembre 2023 (% du débit observé)*

L'action des lacs a permis de maintenir la continuité des usages sur l'ensemble des axes régulés de la Seine, de la Marne et de l'Aube (navigation, prélèvement en eau potable, irrigation, ...). La centrale nucléaire située à Nogent-sur-Seine nécessite une vigilance particulière, car son fonctionnement dépend d'un débit en Seine suffisamment élevé. Sans l'action des lacs Seine et Aube situés en amont, le débit naturel (mesuré à la station de Pont-sur-Seine, la plus proche) aurait été inférieur au seuil de crise du 3 juillet au 1<sup>er</sup> août puis du 1<sup>er</sup> septembre au 25 octobre, provoquant l'arrêt de la centrale pendant toute cette période.

La reconstitution présentée dans le graphique suivant permet d'illustrer l'effet des lacs-réservoirs sur le débit des cours d'eau, en comparant le débit qui aurait été observé en rivière sans soutien d'étiage (estimé par calcul), aux seuils de vigilance imposant des restrictions d'usages.



*Débits observés et reconstitués à la station de Pont-sur-Seine – Seuils réglementaires étiage*

### La fin du soutien d'étiage

À partir de fin d'octobre, les débits des cours d'eau ont augmenté progressivement suite à plusieurs épisodes pluvieux, mais le soutien d'étiage est resté indispensable jusqu'au 25 octobre, proche de la date théorique du 1<sup>er</sup> novembre. À la faveur de la hausse des débits en rivière, les restitutions sont progressivement diminuées à partir du 1<sup>er</sup> novembre, tout en veillant à la garantie des seuils de vigilance sur les stations principales :

- Lac-réservoir Marne : arrêt des restitutions le 1<sup>er</sup> novembre,
- Lac-réservoir Seine : arrêt des restitutions le 10 novembre,
- Lac-réservoir Aube : arrêt des restitutions le 11 novembre,
- Lac-réservoir de Pannecière : arrêt des restitutions le 9 novembre.

**Le 13 novembre, les lacs-réservoirs ont enregistré leur volume de remplissage le plus bas avec 143 millions de m<sup>3</sup>, soit 18 % de la capacité normale de stockage.**

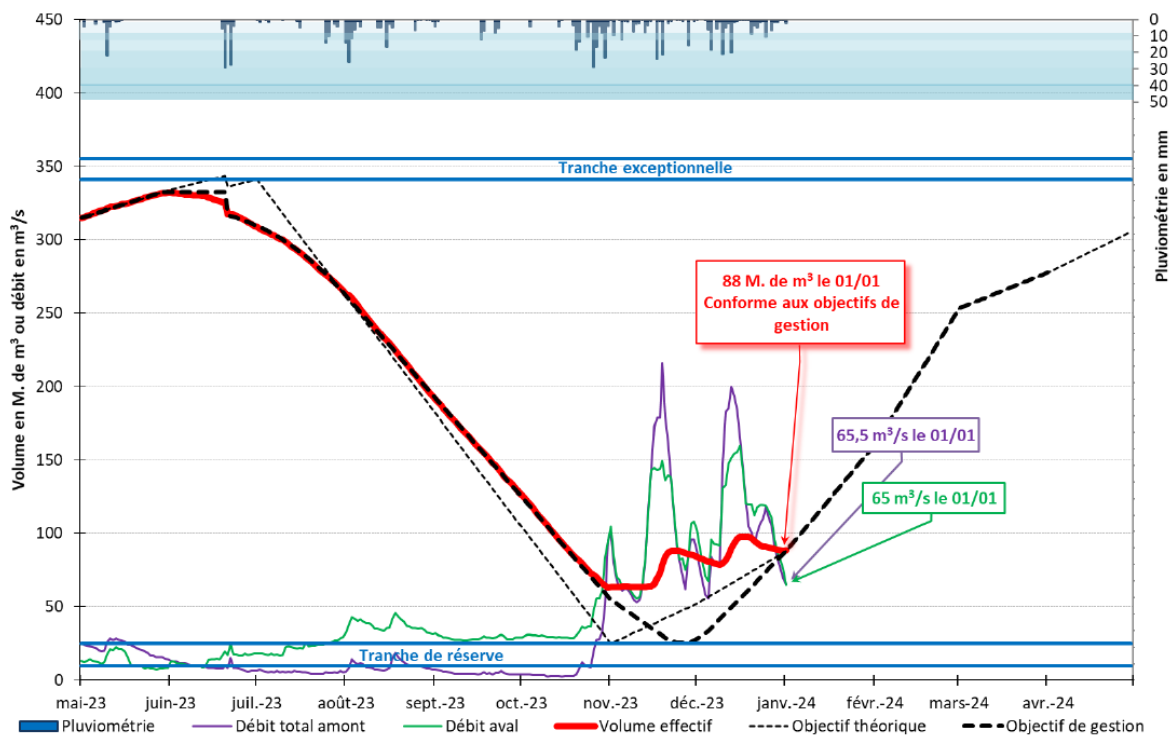
Au vu du volume de remplissage encore élevé à l'arrêt du soutien d'étiage, une période d'étal a été mise en place jusqu'au 5 décembre sur Seine et jusqu'au 24 novembre pour Aube. Sur les ouvrages Marne et de Pannecière, des écrêtements de crue ont été réalisés sur les mois de novembre et décembre 2023.

### L'écrêtement de crue

Le mois de novembre a été particulièrement pluvieux, notamment sur le bassin amont de la Marne avec 72% d'excédent de pluie par rapport aux normales de saison. Ceci a entraîné une forte hausse des débits de la Marne, atteignant un premier pic le 19 novembre 2023 à 176 m<sup>3</sup>/s et un second pic plus faible le 14 décembre à 156 m<sup>3</sup>/s. Ces crues correspondent à des crues courantes.

## EXPLOITATION DU LAC-RESERVOIR MARNE

Période du 01/05/2023 au 01/01/2024



Sur le lac réservoir Marne, deux crues ont été écrêtées, l'une ayant eu son pic le 19 novembre 2023, et la seconde le 14 décembre 2023. Le premier écrêtement a entraîné un stockage de 25 millions de m<sup>3</sup> d'eau. S'en est suivie une courte période de vidange avant le deuxième épisode de crue où 18 millions de m<sup>3</sup> ont été stockés.

Concernant le lac de Pannecière, des pics de crues ont été observés sur les mêmes périodes que pour la Marne. Le premier écrêtement a entraîné un sur-stockage d'environ 6 millions de m<sup>3</sup> et le second de 10 millions de m<sup>3</sup>.

Fin décembre, les quatre lacs réservoirs sont revenus à leurs objectifs de gestion.

## 2.2 PRÉVENIR ET LIMITER LE RISQUE INONDATION

### 2.2.1 LE PAPI\* DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES

« Établissement public territorial de bassin » depuis 2011, Seine Grands Lacs anime et coordonne des actions en matière de gestion de l'eau et de prévention des inondations à l'échelle de tout le bassin de la Seine amont. Il s'est engagé en 2014 dans l'animation du PAPI Seine et Marne franciliennes 2014-2020. Ce travail, combiné à la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) de la métropole francilienne, a participé à la structuration des acteurs du risque inondation en Île-de-France.

Le bilan de ce premier PAPI est très encourageant, avec notamment la réalisation de nombreuses études d'amélioration de la connaissance, la mise en place d'EPISODEINE, outil emblématique de la sensibilisation, ainsi que des diagnostics de territoire mais également l'engagement dans le projet de la Bassée. Au regard de ces réussites et des pistes d'améliorations identifiées, Seine Grands Lacs souhaite poursuivre le travail engagé pour réduire la vulnérabilité du territoire et le préparer davantage à faire face à une crue majeure de la Seine et/ ou de la Marne. À ce titre, un second PAPI est piloté par Seine Grands Lacs pour la période 2023-2029. Ce PAPI a été engagé depuis mi-2020.

**2023 marque la labellisation du PAPI, qui permet aux collectivités franciliennes de construire ensemble une réponse cohérente face au risque inondation du bassin de la Seine et de la Marne franciliennes.**

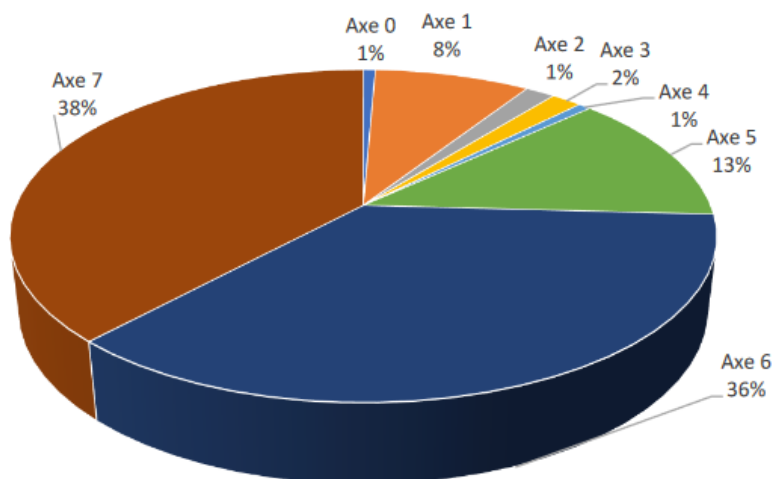
Ce programme d'actions se compose de :

- 62 Maîtres d'ouvrage qui représentent :
  - 24 Intercommunalités et établissements publics situés le long de la Seine ou la Marne en Île-de-France,
  - 23 communes, 6 syndicats de bassin versant, 3 départements,
  - la Métropole du Grand Paris, la Région Île-de-France et 5 opérateurs de réseau ;
- 346 actions ;
- 66 millions d'euros HT et près de 200 millions d'€ TTC.

### Son coût

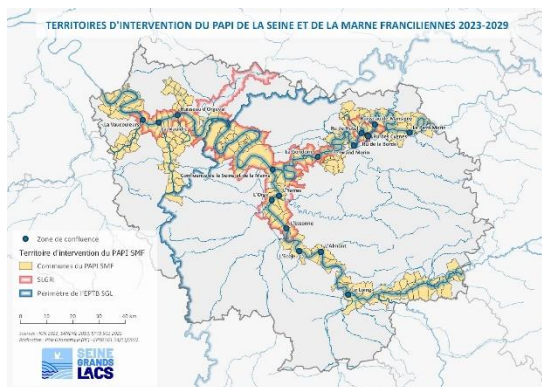
Au total, ces 345 actions à travers ces 7 axes représentent un budget prévisionnel total de 169 871 160 € HT (199 421 276 € TTC). Ce budget est particulièrement mobilisé pour des axes 6 et 7\*, à hauteur respectivement de 36 et 38 % du budget prévisionnel soit plus de 120 millions d'euros investis pour le ralentissement des écoulements et la gestion des ouvrages de protection hydraulique afin de permettre une réduction de la vulnérabilité des secteurs exposés aux risques inondations sur le territoire du PAPI SMF 2.

### Montant total prévisionnel 169 941 160 €HT



- Axe 0 : Animation du programme d'actions*
- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque*
- Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations*
- Axe 3 : Alerte et gestion du risque*
- Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme*
- Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens*
- Axe 6 : Gestion des écoulements*
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques*

### Son périmètre



Le PAPI 2023-2029 s'étend à l'aval dans les Yvelines, à la demande et sur le territoire du SMSO (Syndicat Mixte Seine Ouest) et il intègre de petits affluents de la Marne dans le secteur de Meaux. L'objectif est de proposer un PAPI dont le périmètre soit parfaitement cohérent avec les enjeux du bassin de risque et les ambitions de la stratégie locale du risque d'inondation (SLGRI), dont il est la déclinaison opérationnelle. À noter que l'Oise reste retranchée de ce périmètre (le PAPI porté par l'EPTB Oise Aisne existe déjà pour ce cours d'eau).

### Les jalons de l'année 2023

- **La Commission de labellisation : 7 juillet 2023**  
Présidée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la commission de labellisation territoriale a émis un avis favorable au PAPI de la Seine et Marne franciliennes pour la période 2023-2029. Cet avis favorable est accompagné de réserves, de recommandations et de rappels sur les aspects réglementaires, techniques et financiers.
- **La labellisation : 17 août 2023**  
À l'issue de cette démarche de co-construction avec les différents partenaires et de l'instruction du dossier par les services de l'État, ce PAPI a fait l'objet d'une labellisation par le préfet de la Région Ile-de-France par un courrier en date du 17 août 2023. Ce courrier constitue l'acte administratif qui permet le démarrage des actions pour les 6 prochaines années.
- **Le Comité technique : 14 septembre 2023**  
Un comité technique a été organisé en septembre 2023, réunissant les représentants des financeurs, les maîtres d'ouvrages et les parties prenantes. Présidé par un représentant de l'État et de Seine Grands Lacs, il a permis d'échanger sur plusieurs points notamment les subventions. L'État, l'Agence de l'eau Seine Normandie, la Métropole du Grand Paris, les conseils départementaux de Seine-et-Marne et d'Essonne –principaux financeurs du PAPI- ont présenté leurs modalités et programmes de financements respectifs. Ce comité visait également à présenter l'organisation de l'animation du PAPI prévue pour les années à venir et à organiser le comité de pilotage prévu début 2024.
- **Les premiers groupes de travail**  
Année de démarrage du PAPI, 2023 a marqué le lancement des premiers groupes de travail. Réunissant tous les maîtres d'ouvrages intéressés par les thématiques proposées, il permet de coordonner l'action, de partager des retours, de créer de outils, de réfléchir ensemble pour faciliter la réalisation des actions selon les thématiques abordées. Seine Grands Lacs a lancé 3 groupes de travail fin 2023. Ils ont porté sur les diagnostics de territoires et de bâtiments mais également sur la sensibilisation du grand public. De nombreuses thématiques sont à venir pour l'année 2024.

## 2.2.2 LE PAPI\* DE TROYES ET DU BASSIN DE LA SEINE SUPÉRIEURE

**En 2023, le PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure a été révisé.** Arrivant à la mi-parcours de sa mise en œuvre (2020-2025), l'avenant s'inscrit dans le programme global labellisé le 5 décembre 2019 par la Commission Mixte Inondation (CMI). Il permet aux maîtres d'ouvrage de réviser leur programmation sur les trois prochaines années et d'inscrire des travaux d'envergure pour réduire la vulnérabilité du territoire au risque inondation. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité de la démarche engagée lors du PAPI d'intention (2015-2018) qui visait lui-même déjà à compléter le programme de restauration du réseau de digues de l'agglomération troyenne débuté en 2010 par Troyes Champagne Métropole.

En 2023, de nombreuses réunions de concertation ont été menées avec les partenaires techniques et financiers du territoire pour réaliser cet avenant de révision à mi-parcours. Ce dernier a été présenté et validé au comité de pilotage du 1<sup>er</sup> juin 2023, présidé par Patrick OLLIER, Président de Seine Grands Lacs, Jean-Michel VIART, Vice-Président de Troyes Champagne Métropole et du SDDEA et Cécile DINDAR, Préfète de l'Aube.

Après une consultation publique qui n'a engendré aucune remarque, le dossier a été déposé pour instruction auprès des services de l'État en juillet 2023, avant d'être présenté à la commission de labellisation le 30 janvier 2024 pour une nouvelle labellisation.

Le programme d'actions révisé et labellisé s'établit donc sur une durée de 3 ans (2024-2026) et comprend :

- 9 maîtres d'ouvrages dont 1 nouveau (Conseil départemental de l'Aube) ;
- 55 actions ;

- Un budget global de 71 319 353 € TTC comprenant les travaux de réhabilitation de la digue de la Morge sur le lac-réservoir Seine ainsi que la réhabilitation des digues du centre-ville de Troyes Champagne Métropole ;
- Un financement à hauteur de 57 % par les partenaires financiers.

Au sein de ce programme d'actions révisé, Seine Grands Lacs est porteur de 16 actions (+ 2 actions d'animations) représentant un budget de 27 209 820 € HT et 32 651 784€ TTC.

Le programme comprend :

- L'extension de la plateforme collaborative "EpiSeine" relative à la sensibilisation aux risques d'inondations ;
- Les ateliers du PAPI qui visent à sensibiliser les parties prenantes autour de thématiques liées aux risques inondations ;
- Les campagnes d'information sur les diagnostics de vulnérabilité des bâtiments ;
- La préparation des éléments nécessaires à la formalisation d'un retour d'expérience sur une prochaine crue ;
- L'accompagnement des communes dans la pose de repères de crues à l'échelle du bassin versant de la Seine troyenne et supérieure ;
- L'optimisation du réseau des stations pluviométriques, limnométriques, piézométriques et du partage des données ;
- L'accompagnement dans la réalisation de plan de continuité de l'activité (PCA) et l'extension du PCA de l'EPTB aux unités territoriales de bassins ainsi que la formalisation d'exercices de mise en situation à petite échelle ;
- Les diagnostics territoriaux et programmation des mesures visant à préserver et à restaurer les champs d'expansion de crues et zones humides à l'échelle du PAPI ;
- L'optimisation des écoulements au droit de l'ouvrage de prise d'eau situé à Courtenot ;
- L'amélioration des conditions d'écoulements et de la débittance du canal de restitution de la Seine ;
- L'étude de connaissance du volume disponible après 50 ans de service ;
- L'étude de connaissance sur les lois d'ouvrage du lac-réservoir Seine ;
- L'étude de définition pour l'aménagement du canal de Baires ;
- L'étude de conception du projet de confortement du parement amont du barrage de la Morge ;
- Les travaux de confortement du parement amont du barrage de la Morge (30 M€ TTC) ;
- L'étude de vidange de sécurité du lac Seine.

### 2.2.3 LE PEP\*\* DE LA MARNE, VALLAGE ET PERTHOIS

**En 2023, le PEP de la Marne, Vallage et Perthois est entré dans sa dernière année de mise en œuvre, à l'issue de la validation de l'avenant au programme à l'automne 2022.**

Le Programme d'Études Préalables (PEP) de la Marne, Vallage et Perthois est un programme d'actions au stade d'études, régi par une convention-cadre de financement d'une durée de 48 mois (2019-2023). Ce programme est composé comme suit :

- Six maîtres d'ouvrages « historiques » : communauté d'agglomération Grand Saint-Dizier, Der et Vallées (CAGSDDV), Syndicat mixte du Bassin de la Marne et de ses Affluents (SMBMA), communauté de communes des Portes de Meuse (CCPM), Services de l'État en Haute-Marne, Services de l'État en Meuse et Seine Grands Lacs ;
- 31 actions, pour un budget à hauteur de 1,7 M €, avec un concours financier à hauteur de 1,2 M € (soit 75%) ;
- Seine Grands Lacs est la structure porteuse du programme et assure la maîtrise d'ouvrage de douze actions.

**En 2023, deux temps forts ont marqué l'activité de Seine Grands Lacs :**

- En qualité de maître d'ouvrage d'actions, Seine Grands Lacs a réalisé **deux ateliers thématiques** (action 1.7). Les ateliers ont porté sur les thématiques relatives à la « maîtrise du ruissellement » et la « réduction de la vulnérabilité des enjeux à l'échelle du territoire ». Chacun des ateliers a permis de réunir une quarantaine de participants (collectivités, syndicats, gestionnaires d'ouvrages et de réseaux, services de l'État et partenaires financiers) et de produire deux retours d'expériences partagés.
- En qualité de structure porteuse, **l'engagement du bilan du PEP et le montage du dossier de candidature du futur PAPI complet** (action 0.2).

Appuyé par le groupement de conseils SEPIA et ISL Ingénierie, et dans un esprit de co-construction avec l'ensemble des partenaires du projet, Seine Grands Lacs a réalisé le bilan du PEP en étapes successives: réalisation d'une enquête d'évaluation et de recommandations sur le dispositif PAPI, rédaction du bilan des projets sous forme de fiches-actions bilans, rédaction du dossier de bilan du PEP.



Pour le montage du dossier de candidature du futur PAPI complet, Seine Grands Lacs a organisé des points d'étapes avec les deux référents État/PAPI, avec les services de l'État pour bâtir les fondations du dossier de candidature en adéquation avec les exigences du cahier des charges national PAPI 3<sup>ème</sup> génération version 2023. En parallèle, en marge d'une extension du périmètre à l'échelle du bassin amont de la Marne et de ses affluents, Seine Grands Lacs a réalisé des rencontres informatives auprès de partenaires locaux afin de leur communiquer les premiers enseignements du bilan du PEP. Ces partenaires locaux sont susceptibles de devenir les prochains maîtres d'ouvrages du futur PAPI complet dits « nouveaux maîtres d'ouvrages ».

Le bilan du PEP sera restitué devant les élus et membres du comité de pilotage, le 24 mai 2024. Le bilan général du PEP met en avant :

- La réalisation de 94% des actions inscrites (29 sur 31 actions) ;
- 6 maîtres d'ouvrages historiques ;
- 87% des dépenses réalisées ;
- 80% des recettes perçues ;
- Un calendrier respecté, grâce à l'avenant au PEP.

## 2.2.4 LE PEP\*\* DU BASSIN VERSANT DU LOING

L'année 2023 fut marquée par une **série d'étapes importantes dans la réalisation des actions du Programme d'Études Préalables (PEP)** du bassin versant du Loing.

Des paliers importants ont ainsi été franchis concernant l'étude globale du Loing (action 1.1 du PEP). L'année 2023 a ainsi vu la **finalisation de la campagne topographique** et de la **modélisation hydrologique du bassin**. L'achèvement de ces étapes a permis le **démarrage de la modélisation hydraulique du Loing et de ses principaux affluents qui donnera lieu à la production de cartes d'aléas à horizon 2024**. En parallèle, la thèse d'hydrogéologie co-encadrée par l'EPAGE du bassin du Loing et l'École des Mines PariTech a officiellement démarrée. Cette étude qui doit durer 3 ans permettra de mieux appréhender les relations entre les rivières du bassin du Loing et les nappes phréatiques sous-jacentes. À cela s'ajoutent **l'achèvement de la modélisation des phénomènes de ruissellement sur le secteur pilote de Bellegarde** (bassin de la Bezonde) et **l'acquisition par l'EPAGE des données de sensibilité au ruissellement produites par la Caisse Centrale de Réassurance (CCR)** sur l'ensemble du bassin du Loing. Ces deux éléments constituent de précieuses aides à la décision pour les élus du bassin.

L'année 2023 fut aussi placée sous le signe de la gestion de crise avec le **démarrage de l'action 3.3 du PEP du Loing**. En coopération avec Seine Grands Lacs et la Communauté de communes du Pays de Nemours, l'EPAGE a organisé le 4 avril une journée sur la thématique de la gestion de crise à Nemours. L'évènement a réuni une **soixantaine de participants** : élus, agents des collectivités, représentants des services de l'État et des SDIS des 3 départements du bassin (77, 45, 89). Cet évènement, intitulé « **La crise n'est jamais Loing** », s'est divisée en deux parties avec une matinée dédiée à la formation des élus et des agents des collectivités et un après-midi consacré à la mise en pratique des acquis de la matinée à travers un exercice de gestion de crise.



Exercice de gestion de crise du 4 avril 2023 à Nemours (sources : EPTB SGL / EPAGE du Loing)

Des avancées notables ont également été opérées concernant les **3 groupements de commandes** du PEP (achat et pose de **repères de crues** – 6 actions ; **diagnostics de vulnérabilités du bâti** – 6 actions ; **diagnostics de vulnérabilités territoriales** – 5 actions). Le groupement relatif aux diagnostics de bâtiment est désormais achevé et les études portant sur l'identification des sites de pose de nouveaux repères de crue sont sur le point de s'achever. Les diagnostics de vulnérabilités territoriales aux inondations ont progressé avec notamment **la finalisation des pré-diagnostics et la tenue courant septembre des premiers ateliers participatifs réunissant les acteurs des territoires concernés**.



*Ateliers des diagnostics de vulnérabilités territoriales aux inondations sur les EPCI de l'AME et de la CCMSL*

Pour achever l'année 2023, les partenaires du programme se sont réunis lors d'un **comité de pilotage** le 24 novembre afin de dresser le bilan de l'année et définir les priorités pour l'année à venir. Ce COPIL a réuni **35 personnes, dont une majorité d'élus**. Ce fut l'occasion pour Seine Grands Lacs de préparer le terrain pour le montage du futur PAPI du Loing en conviant certains acteurs du territoire n'ayant pas intégré le PEP du Loing en tant que maître d'ouvrage.



*Le comité de pilotage du 24 novembre à Montargis fut l'occasion de faire le point sur l'avancement du PEP du bassin du Loing*

Au 31 décembre 2023, **29 actions sont en cours de réalisation, 3 sont en préparation et 9 sont d'ores et déjà achevées**. Ce bilan positif, témoigne de l'accélération de la mise en œuvre du programme d'action et de la volonté de tous les partenaires d'en respecter le planning.

L'année **2024** sera une **année décisive** car riche en réalisations. Outre l'achèvement du **modèle hydraulique** du bassin du Loing et des diagnostics de territoires, cette année sera celle du bilan du programme d'action et de l'amorce du montage du futur PAPI complet du bassin du Loing.

## 2.2.5 LE PEP\*\* DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ET DE LA MARNE MOYENNE

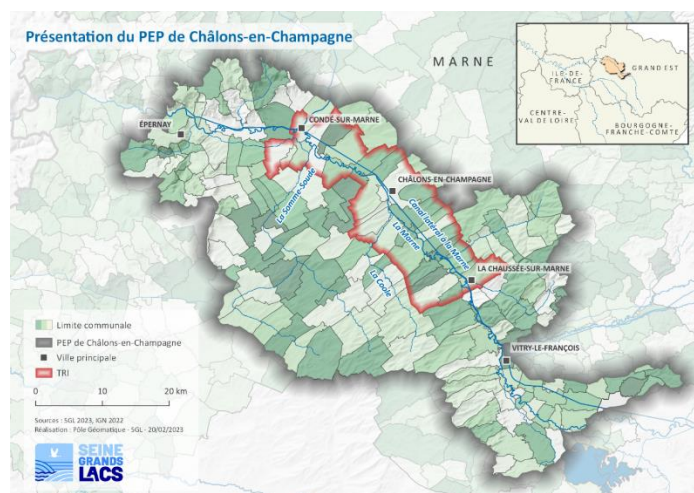
L'année **2023** fut marquée par l'élaboration du PEP. De **février à Mai 2022**, vingt-deux structures potentiellement porteuses d'actions ont été rencontrées. Ces rencontres ont permis de tisser un lien avec et entre les acteurs du territoire autour de la démarche PEP et autour de la prévention des inondations.

Le **3 juillet 2023** à Épernay et le **6 juillet** à Vitry ont eu lieu des réunions de restitution de ces rencontres. Elles ont permis de faire le point sur les actions envisagées dans le programme. Dès lors, les maîtres d'ouvrages ont pu rédiger leurs fiches actions.

Du **14 au 20 septembre 2023**, les financeurs que sont l'État, l'Agence de l'eau Seine Normandie, le Département de la Marne, la Région Grand Est ont été rencontrés pour avis sur les fiches actions.

Cette année 2023 se clôture par un Comité de pilotage le **24 novembre** en présence de Patrick OLLIER afin de valider le dossier de candidature à remettre à l'instruction.

L'année 2024 sera marquée par l'instruction du dossier de candidature du Programme d'Études Préalables, en vue de sa validation par le Préfet pilote de la Marne. Cette validation sera l'occasion d'organiser une conférence territoriale de lancement des actions afin de démarrer le programme pour 3 ans.



Comité de pilotage du 24 novembre 2023

## 2.2.6 LE PEP\*\* DU BASSIN DE L'YONNE

L'année 2023 représente une année importante dans la mise en œuvre du Programme d'Études Préalables (PEP) du bassin de l'Yonne. De fait, ces derniers mois avaient pour objectifs d'accompagner les maîtres d'ouvrages du programme dans le lancement de leurs actions tout en assurant la mise en œuvre des 8 actions pilotées par Seine Grands Lacs.

Le 6 avril 2023 s'est tenue à Auxerre, la réunion de lancement de l'étude portée par Seine Grands Lacs relative à la définition des modalités de gouvernance à l'issue du PEP pour la mise en œuvre au stade de PAPI complet.



**Le 28 avril 2023**, le comité de pilotage du PEP s'est réuni à Sens afin de réaliser un premier bilan technique et financier des actions et aborder les perspectives pour l'année. Ce comité fut également l'occasion de valider collectivement la convention-cadre de financement du programme établie entre toutes les parties.



**Le 24 mai 2023**, toutes les parties prenantes du PEP ont été conviées à participer à un atelier EPISEINE organisé par Seine Grands Lacs afin de présenter le dispositif et initier les réflexions sur les possibles adaptations d'outils au contexte local.



**Le 15 septembre 2023**, les avancées de l'étude de gouvernance ont pu être partagées avec le collectif à l'occasion du second comité de pilotage présidé par la Sous-Préfète d'Avallon.



Le 20 décembre 2023 s'est tenu à Auxerre, le troisième comité de pilotage de l'étude de gouvernance visant à amener les acteurs locaux à se positionner sur les potentiels périmètres de futur PAPI à mettre en œuvre sur le bassin versant. Cette étude, structurante pour la démarche PAPI, rendra ses conclusions à l'été 2024.



Pour rappel, le **programme d'actions** représente au global :



## 2.2.7 LE DISPOSITIF DE SENSIBILISATION EPISEINE

En 2023, le dispositif EPISEINE de sensibilisation au risque inondation a poursuivi son développement, avec de nombreuses interventions auprès des scolaires, et un parcours de formations riche et apprécié.

### *Une année riche en interventions auprès des scolaires et particuliers*

L'année 2023 a été jalonnée de nombreuses actions de sensibilisation auprès du public scolaire. De la découverte de notre *Sandbox*, en passant par des quiz interactifs et notre jeu "A votre sac, prêt, partez !", de nombreux enfants ont découvert les bases du risque inondation et appris des gestes simples pour s'y préparer sereinement.



*Récid'Eau de l'Armançon, stand EPISEINE, mai 2023*

Ces interventions se sont faites sur l'ensemble du bassin amont de la Seine, de la Côte d'Or en passant par Montargis et la région francilienne :

- Mars : stand EPISEINE à l'occasion de la 12<sup>ème</sup> édition des Journées du développement durable, organisée par l'EPAGE du bassin du Loing à Montargis. 720 élèves de la maternelle au lycée sensibilisés.
- Mai : participation à la 3<sup>ème</sup> édition des « Récid'Eau » de l'Armançon, 800 élèves du CP au BTS ont bénéficié des actions de sensibilisation proposées par EPISEINE.
- Octobre :
  - 200 scolaires et particuliers sont venus se renseigner sur le stand EPISEINE lors de la coupe du monde de slalom au stade nautique olympique de Vaires-sur-Marne ;
  - Environ 70 particuliers dont de nombreux enfants sensibilisés dans le cadre de PLOUF 94, organisé par la ville d'Alfortville et la Croix-Rouge française.

Au total, 1 800 enfants et particuliers ont bénéficié de ces actions de sensibilisation au risque inondation.



*Coupe du monde de slalom, stand EPISEINE, octobre 2023*

### 300 formés grâce aux parcours de formation EPISEINE

EPISEINE propose gratuitement des formations variées, en format distanciel et présentiel. Cette année 2023, 300 agents publics, élus et membres d'association en ont bénéficié : sensibilisation du grand public, préparation à la gestion de crise, planification de la continuité d'activité, diagnostic de la vulnérabilité bâtementaire, etc.

Parmi ce programme de formations, sont comprises 2 formations destinées aux « sensibilisateurs » : agents de collectivités, membres d'associations, professeurs et particuliers amenés à intervenir auprès de la population pour lui apprendre à se préparer aux inondations :

- La formation « apprendre à animer une balade sur les inondations » enseigne la méthodologie pour créer et animer une balade sur les inondations, adaptée au territoire et au public ciblés.
- La formation « apprendre à animer l'escape game « Mission 2072 » donne la possibilité d'animer un escape game sur les inondations et de le réutiliser comme outil de sensibilisation auprès du public.



Formation apprendre à animer une balade sur les inondations, janvier 2023

Tous les formés font part de leur grande satisfaction quant au contenu de ces sessions.

### Une communauté qui poursuit sa croissance

En 2023, la barre des 220 000 visites sur *Episeine.fr* a été franchie. À cela s'ajoutent les nombreux abonnés aux réseaux sociaux Episeine (Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn). Ce sont 400 abonnés supplémentaires qui ont suivi l'actualité du risque inondation sur la région francilienne.

## 2.2.8 LA CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT : ANIMATION, COORDINATION, INFORMATION ET CONSEIL

En 2023 :

- **1 nouvelle demande de partenariat**, ce qui porte à 12 le nombre total de conventions en 2023 ;
- **L'accompagnement aux « diagnostics territoriaux de vulnérabilité aux inondations » et la mise en œuvre du « Décret Dignes » ;**
- **L'appui méthodologique et la formation des collectivités à la gestion de crise.**

### Les partenaires de la Cellule

En attente de la carte à jour avec les 12 partenaires

### ***La réalisation de diagnostics territoriaux de vulnérabilité aux inondations***

En 2023, l'étude de diagnostic territorial de la communauté d'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées s'est achevée par l'élaboration d'un plan d'actions.

La communauté d'agglomération du Grands Sénonais et la communauté de communes du Bassée-Montois ont élaboré, elles aussi, leur diagnostic dont l'achèvement est prévu respectivement aux printemps 2024 et 2025.

Afin de mobiliser les acteurs du territoire, des journées de présentation et d'ateliers ont été organisées pour la communauté d'agglomération du Grands Sénonais. Des ateliers thématiques portant sur la réalisation de diagnostics territoriaux de vulnérabilité aux inondations ont également été réalisés dans le cadre du PEP Marne, Vallage, Perthois et du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes 2023-2029. La journée « Les rencontres de Seine Grands Lacs » du 15 juin 2023 a aussi été l'occasion de présenter cette démarche à un large public.

En parallèle, le SMAGE des Deux Morins a participé, et a convié la cellule, au diagnostic territorial de vulnérabilité aux inondations de Val d'Europe Agglomération.

Enfin, la question du ruissellement, qui devient de plus en plus d'actualité, a été abordée à travers des ateliers sur les périmètres du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de Troyes et du Bassin de la Seine Supérieure et du Programme d'Études Préalables (PEP) de Marne, Vallage et Perthois. La Cellule d'accompagnement est également associée à plusieurs études et groupes de travail sur cette thématique.

### ***L'accompagnement à la mise en œuvre du Décret Dignes***

La communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire et le Syndicat mixte de la Marne Moyenne ont fini d'élaborer la déclaration de leurs systèmes d'endiguements et leurs aménagements hydrauliques.

La communauté d'agglomération du Grand Saint-Dizier, Der et Vallées a terminé le recensement de ses ouvrages et a décidé de ne déclarer aucun système d'endiguement ni d'aménagement hydraulique.

La communauté d'agglomération du Grand Sénonais, la communauté de communes du Pays de Montereau, la communauté d'agglomération du Pays de Meaux et le SDDEA sont en cours de recensement de leurs ouvrages, préalable nécessaire à une éventuelle préfiguration de système d'endiguement. Ces démarches se font aussi bien en régie, qu'avec des prestataires extérieurs.

### ***L'appui méthodologique et la formation des collectivités à la gestion de crise (PCS, PICS) – La formalisation d'exercices de gestion de crise à petite échelle à destination des communes, des EPCI à fiscalité propre et des établissements publics***

Un accompagnement personnalisé et territorialisé a été réalisé pour sensibiliser et former les agents et élus de la commune de Saint-Germain-sur-Morin avec une journée de formation dédiée à la gestion de crise.

### ***Une nouvelle mission pour la Cellule d'accompagnement : la vulnérabilité aux étiages sévères***

En 2023, la Cellule d'accompagnement s'est vue confier le pilotage du programme d'études sur les phénomènes d'étiages sévères sur le bassin de la Seine Supérieure dans le cadre d'une coopération « public-public » avec un Comité de suivi composé de Seine Grands Lacs, de Troyes Champagne Métropole et du SDDEA.

Actuellement, il y a une quasi absence de situation de défaillance grâce à l'action de soutien d'étiage des lacs-réservoirs. Cependant, une aggravation probable des phénomènes d'étiage sévères sur le bassin de la Seine supérieure est attendue :

- En cas d'étiage sévère, les débits des cours d'eau seront potentiellement insuffisants pour répondre aux besoins des usages anthropiques et des milieux naturels ;
- S'il y a une augmentation des besoins à l'aval et une crise d'importance, Seine Grands Lacs pourrait, sous impulsion de l'État, devoir limiter les restitutions.

Il est donc indispensable de mieux connaître les besoins du territoire et les impacts sur le milieu naturel liés aux situations de stress hydrique afin de définir un programme d'actions concerté. Pour cela, il faut donc développer un programme commun d'études, pluriannuel, sur les phénomènes d'étiages sévères sur le bassin de la Seine supérieure. L'objectif de ce programme est de répondre à des besoins opérationnels en vue d'une adaptation des usages et des activités au changement climatique



en intégrant la dimension « milieu naturel ». Dans un premier temps, le territoire concerné est celui du bassin versant de la Seine supérieure depuis la prise du canal d'aménée du lac d'Orient jusqu'à sa confluence avec l'Aube.

La Cellule a par ailleurs participé à de nombreux groupes de travail sur la question de la sécheresse (ANEB, PIREN Seine, DDT, DRIEAT...).

**En plus de ces missions phare, la Cellule a également contribué à :**

- **L'information des débits en rivières via la publication des feuilles de cotes et des bulletins de crues lors des crises ;**
- **L'extension de la plateforme collaborative « EPISEINE » relative au risque inondation ;**
- **La formation des acteurs et le partage des connaissances ;**
- **Les études portées par Seine Grands Lacs ;**
- **L'accompagnement des communes à la pose de repères de crues.**

### 2.2.9 RENFORCEMENT DE LA GESTION DE CRISE AU SEIN DE SEINE GRANDS LACS

La préparation à la gestion de crise et la planification de la continuité d'activité constituent une mission essentielle pour Seine Grands Lacs. La finalisation du premier Plan de Continuité d'Activité (PCA) en 2020, suivie par la mise en place d'un Plan de Gestion de Crise (PGC) en 2021, a permis de formaliser des pratiques existantes.

En 2022, l'organisation de plusieurs ateliers de travail a contribué à renforcer ce dispositif en approfondissant des thématiques spécifiques essentielles à la Gestion de Crise et à la Continuité d'Activité (organisation d'une cellule de crise, déclenchement d'un plan particulier d'intervention, communication de crise...). Les objectifs de ces ateliers consistaient principalement :

- À planifier et à rédiger des procédures pour faire face à de nouveaux scénarios de risque et mettre en place de nouvelles actions ;
- À renforcer et à étoffer le dispositif et les procédures existantes ;
- À acculturer les membres du dispositif de gestion de crise.

#### **Le maintien en conditions opérationnelles en 2023**

En 2023, dans une démarche d'amélioration continue, Seine Grands Lacs a poursuivi le renforcement de ce dispositif grâce à la tenue régulière d'ateliers de travail et d'exercices de crise visant à éprouver l'efficacité des procédures en place. Les thématiques abordées étaient les suivantes :

- Gestion de l'usure des équipes sur la durée ;
- Déclenchement d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) ;
- Évacuation du site parisien en cas de crue ;
- Utilisation des systèmes d'informations en gestion de crise.

Ces travaux se maintiendront en 2024 avec une attention particulière concernant :

- Le renforcement de la stratégie de communication de crise ;
- Le développement d'outils de gestion de crise ;
- Le maintien en condition opérationnelle des procédures existantes.

#### **Des ateliers et exercices de gestion de crise**

Seine Grands Lacs porte depuis 2019 une mission d'accompagnement à la gestion de crise. Les actions menées dans le cadre de cette mission sont les plus opérationnelles possibles afin de donner aux décideurs locaux les outils pour gérer des crises. À ce titre, Seine Grands Lacs propose régulièrement :

- Des formations à destination des élus et agents territoriaux ;
- Des ateliers de sensibilisation ;
- Des exercices de gestion de crise.

Entre janvier et avril 2023, ce sont ainsi 5 sessions de formations dédiées à la gestion de crise qui ont pu être organisées.

Par ailleurs, le 4 avril s'est tenue dans la commune de Nemours, une journée pédagogique sur la thématique de la gestion de crise. Cette journée intitulée « La crise n'est jamais Loing » a été co-organisée par l'EPAGE du Loing et Seine-Grands Lacs.

Cette journée alliant formation théorique et pratique ciblait principalement les élus et agents des collectivités. Elle a rassemblé une soixantaine de participants : élus accompagnés de techniciens, représentants des services de l'État et des SDIS des trois départements du bassin du Loing (Loiret, Yonne et Seine-et-Marne).

La journée s'est tenue en deux temps avec une matinée consacrée à la formation des participants aux grands outils de la gestion de crise en France et un après-midi voué à la mise en pratique des acquis de la matinée à travers un exercice de gestion de crise simulant une montée des eaux.

Ambitieux, cet exercice mobilisait quatre cellules de crise (trois cellules communales et une cellule intercommunale) en interaction les unes avec les autres. L'objectif visé était de se familiariser avec les outils que sont les PCS et les PICS tout en apprenant à prioriser les interventions et à répondre aux sollicitations de la presse.

Plusieurs guides ont également été formalisés courant 2023 afin de permettre aux collectivités de réaliser leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS). En complément, une trame de DICRIM, modifiable, a été produite en vue d'être diffusée auprès des collectivités.

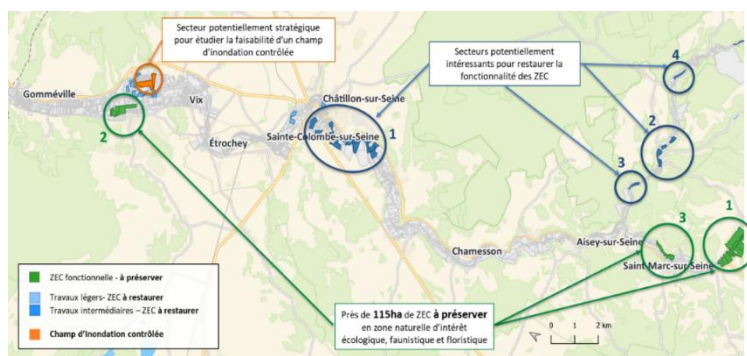
Pour finir, 10 bénéficiaires ont été assistés dans la réalisation de leur Plan de Continuité d'Activité.



## 2.2.10 LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES (ZEC)

2023 marque un tournant pour les zones d'expansion des crues.

- L'outil géomatique qui permet l'identification, la caractérisation et la hiérarchisation des zones d'expansion de crues est à présent entièrement fonctionnel sur un territoire d'environ 300 km<sup>2</sup> et plus de 40 km de linéaire de Seine dans la région de Châtillon-sur-Seine. La phase test s'est achevée et les partenaires ont validé les éléments indispensables au déploiement lors du comité technique de septembre.



- Suite au lancement de l'appel à projets ZEC, lors de la conférence du 8 mars 2022 qui s'est déroulée à Paris en présence de l'ensemble des structures GEMAPIennes, 46 conventions ont été signées en 2023. Elles concernent :
  - 12 maîtres d'ouvrages ;
  - 11 millions d'euros de projets dont 1,4 million de participation de Seine Grands Lacs.

Bilan 2023 de la mise en œuvre de l'appui technique et financier	Nombre	Montant total	Participation de SGL
Projets signalés	108	41,5 M€	
Dont projets sous convention	43	11,2 M€	1,4 M€
Dont projets soldés	3	1,2 M€	0,1 M€

L'accent a particulièrement été mis en 2023 sur le volet agricole afin de travailler avec les GEMAPIens sur les freins éventuels aux projets en milieux agricoles. Ainsi, Seine Grands Lacs a été à l'initiative de **7 conventions** avec les chambres d'agriculture. D'autre part, **5 ateliers thématiques** ont été organisés en 2023 (3 avec la Chambre d'agriculture de la Marne et le Syndicat Mixte de la Marne Moyenne, 2 avec la Chambre d'agriculture de Région Île-de-France).

Plusieurs chantiers se sont également finalisés en 2023, dont la restauration d'une zone d'expansion des crues de 14 ha à Vanvey avec la suppression d'un merlon de curage (Epage Sequana). Dès les premières crues de l'hiver, la ZEC a été réactivée.



Au-delà des rencontres régulières avec les maitres d'ouvrages dans le cadre des projets, il a aussi été réalisé :

- 2 COTEC ;
- 4 comités locaux ;
- 1 réunion plénière dans le cadre des Rencontres de Seine Grands Lacs.

Fin 2023, le **pôle ZEC et appui à la maîtrise d'ouvrage** a été créé, il regroupe 4 agents en charge de :

- La conception et la mise à disposition d'un outil SIG permettant à Seine Grands Lacs et à ses partenaires d'identifier les secteurs où mener des actions pour la préservation, la restauration ou la création de ZEC ;
- Le développement de méthodologies et notamment d'expérimentations agricoles (cultures résilientes, paiements pour services rendus...);
- L'accompagnement technique et financiers des maîtres d'ouvrage adapté à chacun des projets.

## 2.2.11 SEINE BASSÉE

### *La construction de l'ouvrage hydraulique se poursuit*

Les derniers travaux de défrichage ont eu lieu à la fin de l'hiver, préalablement à la préparation des surfaces d'assise de la digue sur son linéaire de 7,8 km. Le terrassement des assises de digue, reposant en partie sur les berges immergées des nombreux plans d'eaux, a nécessité la mise en œuvre de matériaux dits « insensibles à l'eau ». Un écran étanche a également été positionné dans le corps de digue afin de renforcer l'étanchéité de l'ouvrage.

Les travaux de remblai du corps de digue ont débuté dès juillet 2023 et vont se poursuivre sur le premier semestre 2024, pour un volume total terrassé de l'ordre de 600 000 m<sup>3</sup>. 75% des matériaux composant la digue ont été acheminés par voie fluviale, grâce au quai de déchargement réalisé en 2022.

La pose des drains actifs situés en pied extérieur de digue, et connectés aux futures stations de relevage, dont le but est de collecter d'éventuelles remontées d'eau de la nappe souterraine, ont débuté au printemps 2023 et se poursuivent en début d'année 2024.



*Travaux de terrassements et de création de l'écran étanche du tronçon Ouest de la digue*

Les travaux de génie civil de la station de pompage principale et les ouvrages annexes - les deux stations de relevage et l'ouvrage de continuité hydro-écologique – ont véritablement pris leur essor tout au long de cette année 2023.

Concernant la station de pompage, les travaux de fondation (enceinte circulaire en palplanches, réalisation des micropieux) ont été menés jusqu'au coulage du bouchon immergé réalisé fin juin 2023, étape majeure permettant l'étanchéité provisoire du 1er plancher de l'ouvrage. À partir de juillet 2023 et jusqu'au printemps 2024, les travaux de génie civil ont continué : réalisation du radier de la station, coulage des voiles périphériques et élévation de voiles jusqu'au niveau de la première plate-forme technique de la station, destinée à accueillir les principaux équipements hydromécaniques (vannes, pompes, dégrilleur).

Les travaux de réalisation des ouvrages annexes ont débuté au printemps 2023 par la réalisation des terrassements, fondations et réalisation du gros œuvre prévu jusqu'au printemps 2024.



*Coulage du béton immergé, préalablement à la réalisation du radier de la station principale*



*Avant/après (début 2023 – fin 2023) : évolution entre janvier et décembre 2023 du chantier de la station de pompage*

### **Les travaux de génie écologique**

En 2023, les travaux de défrichement des derniers sites de travaux ont permis la poursuite des mesures compensatoires avec les créations de zones humides sur les secteurs dénommés Bachère, Roselle et Triton. Au total, 16,8 hectares sur les 23,2 prévus ont été aménagés cette année, soit plus de 72 % réalisés fin 2023.

Les chiffres suivants illustrent l'intensité des travaux de génie écologique sur cette année :

- 45 000 plants d'hélophytes (carex, jonc, iris etc) ont été plantés, soit 87 000 unités depuis le début du chantier ;
- 14 800 plants de ligneux (érable champêtre, aulne, charme, frêne, cornouiller, etc.), soit 33 000 unités depuis le début du chantier ;
- 13 radeaux végétalisés ont été amarrés sur les différents étangs du site pilote, avec des premiers résultats très encourageants puisque plusieurs nichées de sternes pierregarins s'y sont établies au printemps.

Le positionnement des *hibernaculæ* un peu partout sur le site a débuté avec 23 abris posés sur les 35 qui viendront peupler le site. Les sites dits de valorisation écologique (action volontaire de Seine Grands Lacs) ont été achevés sur les communes de La Tombe, Gravon et Châtenay-sur-Seine.



*La Noue d'Auvergne a été reméandrée et reconnectée en aval. On aperçoit le long de l'étang les hélophytes plantées et au loin les radeaux à sternes.*



*Le secteur Roselle est une grande zone humide nouvellement créée. On aperçoit les mares et chenaux.*



*Le site Valeco situé sur la commune de La Tombe a été travaillé à l'automne 2022. Un an plus tard, les premiers résultats sont là. Depuis l'hibernaculum, on aperçoit le dégradé végétal, des prairies sèches aux ligneux puis aux hélophytes en s'approchant de l'eau.*

### *Les mesures d'accompagnement du territoire - Le canal de Bray - La Tombe*

La Communauté de Communes Bassée-Montois (CCBM) porte depuis plusieurs années une réflexion sur l'aménagement écotouristique du Canal de Bray à La Tombe. Le potentiel autour de cet ouvrage est apparu suite à l'Atelier des Territoires, auquel la CCBM a participé dans les années 2017-2018 dans le cadre d'un appel à projets afin d'aider les territoires à construire leur stratégie globale d'aménagement.

La CCBM a élaboré une feuille de route comportant notamment la réalisation d'une vélo-route le long du Canal de Bray à La Tombe.

Pour mener à bien ce projet, la CCBM a bénéficié tout au long de l'année 2023 de l'appui et de l'ingénierie de Seine Grands Lacs à plusieurs niveaux :

- Animation de la réflexion sur le devenir du canal (organisation de comités techniques et de pilotage avec les élus et l'ensemble des parties prenantes), afin de faire converger tous les acteurs vers un projet multifonctionnel et fédérateur.
- Portage d'une convention d'études avec l'école d'architecture de Marne-la-Vallée (financement intégral de Seine Grands Lacs à hauteur de 20 000 €HT). Les étudiants architectes-urbanistes ont présenté des propositions de scénarios d'aménagement aux élus du territoire en juillet 2023.
- Réalisation d'études techniques préalables : diagnostics environnementaux et écologiques, analyses de l'état structurel et du fonctionnement hydraulique de l'ouvrage. Les données recueillies permettront de procéder à une étude de scénarios dans l'objectif d'établir un schéma directeur de son aménagement. Seine Grands Lacs cofinance avec Voies Navigables de France, propriétaire de l'ouvrage, ces études pour un montant de 90 000 € HT.



*Réalisation du diagnostic piscicole*



Visuel de l'une des maquettes réalisées par les étudiants architectes-urbanistes

### Concertation – Visite chantier – Communication

Seine Grands Lacs a organisé une visite de chantier le samedi 14 octobre 2023 pour tous les élus municipaux des communes riveraines du casier pilote (Balloy, Chatenay-sur Seine, Gravon, Egligny et La Tombe).

L'établissement a également organisé une journée « Portes ouvertes » sur le chantier avec 3 sessions de visite le samedi 18 novembre pour les habitants des 5 communes riveraines. Plus de 70 personnes étaient présentes. L'équipe Seine-Bassée a ainsi pu répondre aux interrogations des habitants sur la construction des ouvrages et leur fonctionnement futur. Suite à cette journée, Seine Grands Lacs a également édité une brochure spéciale fin 2023, « Vos questions - Nos réponses sur le casier pilote Seine-Bassée » qui a été distribuée le 23 décembre dans toutes les boîtes aux lettres des 5 communes riveraines.

## 2.3 GÉRER LES OUVRAGES HYDRAULIQUES

**2023, année de réception de plusieurs chantiers pour la direction des aménagements hydrauliques :**

- **La direction s'appuie sur trois services** : le service gestion des ouvrages, le service sécurité et sûreté, le service valorisation et modernisation et leurs plus de soixante-dix agents dont l'activité pour l'année 2023 est présentée ci-après ;
- **La réception du lieu d'appel d'Eclaron** a été un temps fort de l'année 2023, mettant à disposition des agents un bâtiment technique moderne, fonctionnel et exemplaire au plan environnemental ;
- Par ailleurs, **l'accompagnement du bureau d'études agréé pour l'élaboration des études de danger pour les lacs Marne et de Pannecièrre**, aura fortement mobilisé le service sécurité.

### 2.3.1 SERVICE SÉCURITÉ ET SÛRETÉ

#### Les ouvrages hydrauliques

Les quatre lacs réservoirs exploités par Seine Grands Lacs sont constitués de 40 km de barrages (en terre ou en béton), 66 km de canaux et de 25 locaux techniques majeurs.

Les inspections visuelles périodiques, les essais de manœuvre des vannes, les visites techniques approfondies permettent d'observer l'état et de vérifier la bonne fonctionnalité des ouvrages. En outre, plus de 4 000 dispositifs de mesures équipent ces infrastructures et permettent de suivre et d'analyser leur comportement mécanique et hydraulique.

Les inspections réalisées sur chacun des 4 lacs réservoirs par les services de l'État en charge du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques (DREAL Grand-Est et DREAL Bourgogne-Franche-Comté) ont conclu à l'entretien et à la surveillance efficaces menés par l'exploitant.

#### Étude de dangers du barrage de Pannecièrre : focus sur les inspections subaquatiques

Les barrages de classe A au sens de la réglementation sur les ouvrages hydrauliques font, tous les 10 ans, l'objet d'une « Étude de dangers ». Ces études réglementaires visent à réaliser un bilan de la conception, de l'état et du comportement du barrage.



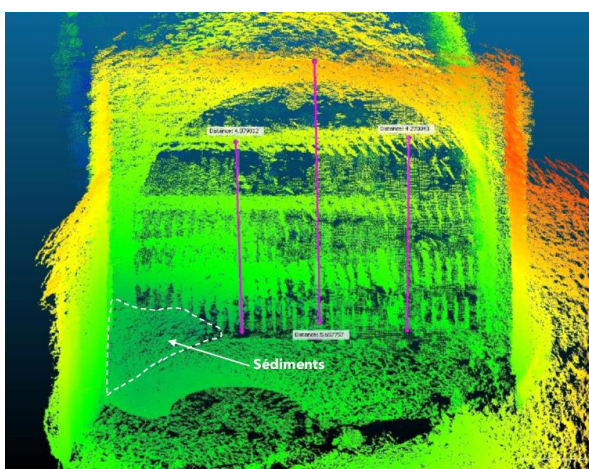
L'analyse de scénarios de défaillance envisagés théoriquement permet ensuite d'identifier, le cas échéant, les mesures à adopter pour améliorer la maîtrise du risque, ou d'en réduire les probabilités ou les conséquences.

Le barrage de Pannecière est concerné par cette démarche. Dans ce cadre, des investigations subaquatiques spécifiques ont été menées afin d'observer l'état des ouvrages dans leurs parties habituellement noyées.

Les observations subaquatiques ont été réalisées au moyen de plusieurs robots pilotés à distance (ou ROV : *Remoted Operated Vehicle*), adaptés au type de capteurs à embarquer et aux dimensions des zones ou galeries à investiguer. Un retour en direct des images en surface a permis à l'opérateur (Entreprise JIFMAR Offshore services) d'adapter le parcours et les prises de vues réalisées.

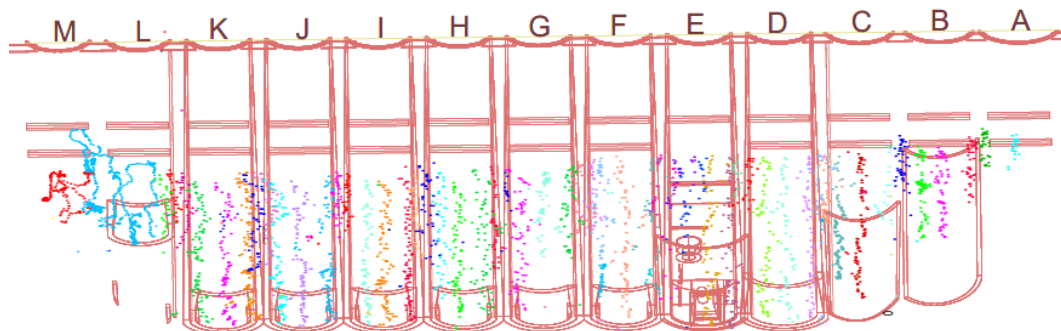


*ROV de différents gabarits mobilisés lors de l'inspection*



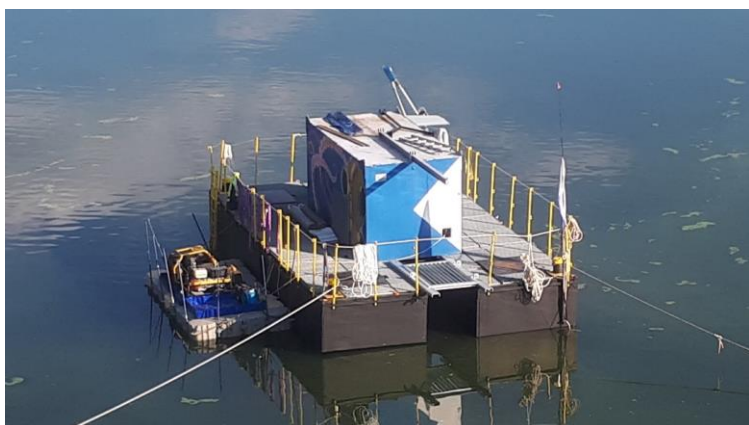
*Scan 3D de l'entonnement des bords de fond, vue de face avec prises de mesures*

*Images par SCAN 3D ou caméra optique (traitement d'image dans l'encart en bas à gauche)*



*Parcours du ROV sur le parement amont du barrage (NB : la partie haute du parement a été inspectée par drone aérien, lors d'une période à plan d'eau bas)*

Des plongeurs (entreprise H2O TSM) sont intervenus afin d'ouvrir les grilles situées à l'amont de la galerie de vidange et de la prise usinière, pour permettre le passage des ROV.



*Barge d'intervention des plongeurs*



*Scaphandrier*

Il faut noter que l'emploi de ce type de techniques est une précieuse alternative à la vidange complète. Les usages liés à l'exploitation du réservoir sont maintenus, et l'impact environnemental est évité.

Les informations collectées grâce aux multiples inspections (subaquatiques, aériennes, pédestres), aux essais réalisés sur les équipements électromécaniques ainsi qu'aux études complémentaires menées, ont permis au bureau d'études agréé TRACTEBEL de rédiger le rapport d'étude de dangers du barrage de Pannecière (350 pages de rapport principal et près de 600 pages d'annexes réparties en 8 volumes).

Celui-ci a été transmis en avril 2024 aux services de l'État en charge du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques. Des échanges techniques sont programmés entre la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, Seine Grands Lacs et son bureau d'études agréé, dans le cadre de l'instruction et de l'analyse de cette étude de dangers.

## 2.3.2 SERVICE GESTION DES OUVRAGES

### L'exploitation des ouvrages

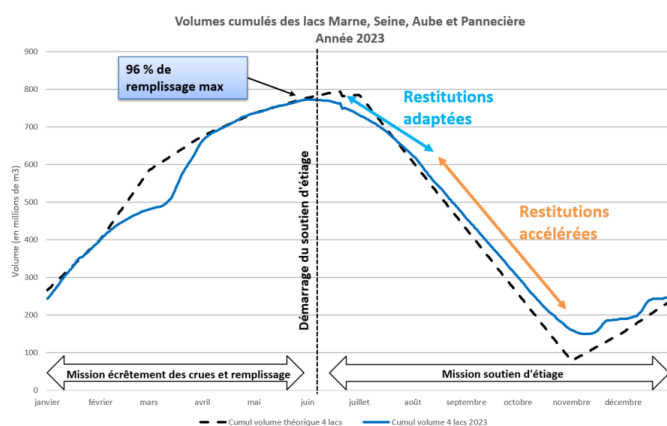
Cette année 2023 a été marquée par un mois de février très sec. Les précipitations ont été déficitaires sur tout le bassin amont de la Seine, et se sont accompagnées de valeurs de débits en rivières inférieures aux normales de saison. Le remplissage des lacs-réservoirs s'est poursuivi mais a été fortement réduit et n'a pas permis de suivre les objectifs de gestion. Fin mars, le déficit cumulé sur les 4 lacs réservoir était de 105 Mm<sup>3</sup>.

À la faveur des pluviométries du mois de mars, le déficit accumulé a été comblé et le retour sur objectif réalisé début avril. Le taux maximal de remplissage a été atteint le 1<sup>er</sup> juin avec un volume de 773 Mm<sup>3</sup> représentant 96 % de la capacité normale de remplissage.

Ce volume a permis d'assurer la saison de soutien d'étiage qui a été engagée par anticipation le 9 juin sur l'Yonne, le 13 juin sur la Marne et la Seine et le 16 juin sur l'Aube.

Suite à une hausse rapide des débits à l'amont des lacs réservoirs Marne et Pannecièrre, le soutien d'étiage a été réalisé respectivement jusqu'au 30 octobre et 29 octobre. Sur Seine et Aube, les restitutions se sont arrêtées respectivement les 8 et 11 novembre.

Sur Marne et Pannecièrre, 2 événements de crue en novembre et décembre, classiques pour la saison, ont nécessité un écrêtement qui a généré un surstockage. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le retour sur objectif a été réalisé et les deux lacs-réservoirs ont affiché un volume conforme aux objectifs de gestion.



### L'entretien des ouvrages

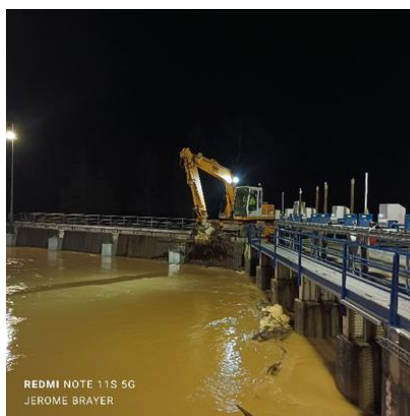
Outre l'entretien courant des espaces végétalisés (broyage, tailles des haies, désherbages mécaniques, thermiques et manuels, tontes ...) et des ouvrages hydrauliques (brossage des parements, nettoyage des fossés de pieds de digue, ragréage ...), l'année 2023 a été marquée par des travaux spécifiques qui ont mobilisé des personnels de l'entretien et des activités spécifiques et logistiques du site Seine, à l'image des travaux de confortement provisoire du canal de restitution Seine, dont les berges naturelles souffrent à cause des galeries de ragondins qui déstabilisent leur tenue.



*Nettoyage du canal de restitution d'Amance (lac Aube)*



*Broyage*



*Dégrillage de la prise d'eau du barrage en rivière Blaise (lac Marne)*



*Installation d'une station de mesure de hauteur du bassin sud (Marne) autonome en énergie (panneau solaire)*



*Changement des freins du tracteur forestier*



*Effondrement de la berge du canal de restitution Seine*



*Confortement réalisé avec des enrochements afin de stabiliser la berge du canal de restitution Seine*

### 2.3.3 SERVICE VALORISATION & MODERNISATION

#### **Les études**

Seine Grands Lacs a mené en 2023 les études de valorisation et de modernisation suivantes :

- Réhabilitation du parement amont de la digue de la Morge ;
- Rétablissement de la continuité écologique sur les barrages en rivière sur l'Aube et la Blaise via des passes à poissons ;
- Réhabilitation du pont sur le ravin du chêne et du pont-route du barrage de Pannecièrre ;
- Réhabilitation des digues du canal de Baires ;
- Réhabilitation du peigne à embâcles Marne ;
- Diagnostic thermique des bureaux de Braucourt ;
- Rénovation du contrôle de commande de Pannecièrre.

En termes de travaux, en dehors des chantiers d'entretien des ouvrages et des autres infrastructures, les équipes ont été mobilisées sur les chantiers suivants :

- Création de la passe à Poissons sur la rivière Marne ;
- Modernisation et création de points de mesures pour les stations de mesures ;
- Réhabilitation du lieu d'appel de Mathaux ;
- Construction du lieu d'appel d'Eclaron.

#### **Le lac-réservoir Marne**

**Lieu d'appel d'Eclaron : poursuite et fin des travaux en 2023, avec une inauguration en juillet**

➤ **Intervenants :**

○ **Maîtrise d'œuvre :**

- Architecte et mandataire : ACA Ateliers Cité Architecture
- Economiste : ALP Ingénierie
- Bureau d'études Structures : I+A Laboratoire des structures
- Bureau d'études VRD : ATEVE
- Bureau d'études Fluides : TERRANERGIE

○ **Autres intervenants de la maîtrise d'ouvrage :**

- Programmiste : Asciste Ingénierie
- Géotechnicien : Hydro Géotechnique Est
- Topographie : Cabinet Gauchotte
- Contrôle technique : Qualiconsult
- Coordonnateur SPS : ACE BTP, remplacé par DEKRA à compter du 20/06/2022

○ **Entreprises travaux :**

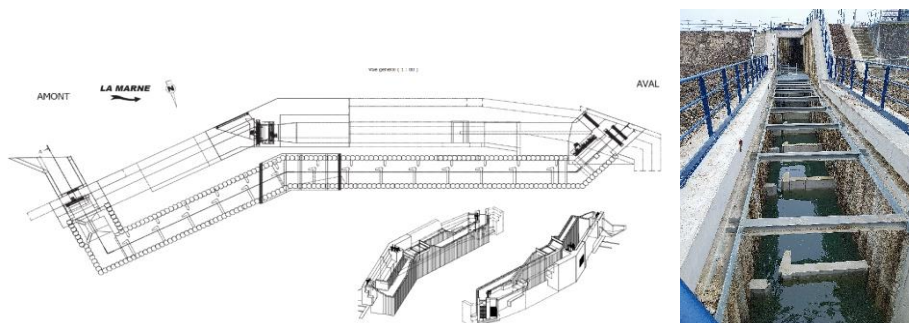
- Macro lot 1 : Les Bâtiments Associés > Désamiantage, démolitions, gros œuvre, charpente, couverture, façades, menuiseries extérieures, métallerie, VRD  
Sous-traitants : GENIDEM, EUROVIA, SN STPE, VMAT, DLG, SOFIDA, Couvreurs de France
- Macro lot 2 : SAS Les Ateliers de Reims > Menuiseries intérieures, signalétiques, doublage, faux plafonds
- Macro lot 3 : SAS Jacquemin Rauscher > Peinture, revêtement dur
- Macro lot 4 : Mirandel SAS > Chauffage, plomberie
- Macro lot 5 : Santerne Energies Est > Electricité

➤ **Coûts :**

- **Coût des travaux :** 2 700 000 €HT
- **Coût de l'opération :** 3 200 000 €HT



### Passé à poissons sur le barrage en rivière Marne : fin des travaux en 2023



- **Intervenants :**
  - **Maîtrise d'œuvre :**
    - Ingérop - Ecovex
  - **Entreprises travaux :**
    - Bouygues – INEO - Keller
- **Coûts : 3 661 356 € TTC**

Afin de restaurer la libre circulation des poissons sur la rivière Marne, Seine Grands Lacs a réalisé la plus grande passe à poissons de Champagne au droit de la prise d'eau du lac du Der à Saint-Dizier. Financé à 80 % par l'agence de l'eau Seine Normandie dans le cadre du plan France Relance, ce chantier d'envergure a été particulièrement complexe à réaliser du fait des caractéristiques même de la passe : 15 bassins dans une fosse profonde de 2,80 m de large seulement et longue de 65 m. La passe disposera d'un système de comptage des poissons.

### **Le lac-réservoir Aube**

#### Lieu d'appel de Mathaux : poursuite des travaux en 2022

Le programme de réhabilitation du site consiste en :

- La construction d'un hangar pour abriter le gros matériel roulant d'entretien des digues, l'atelier mécanique, le laboratoire d'analyse, un magasin de stockage des pièces de rechange ;
- La réhabilitation de la grange en bureaux et vestiaires pour les équipes d'entretien ;
- La transformation de l'actuel bâtiment « lieu d'appel » en local d'archives ;
- La construction d'un auvent pour le stockage du petit matériel roulant. Cet auvent sera par ailleurs équipé de panneaux photovoltaïques sur une surface de 315 m<sup>2</sup> ;
- La création d'une cour technique avec une aire de lavage et une station carburant.





Préparation de la plate-forme (novembre 2022)



Terrassement massifs et fondations : (janvier 2023)



Réhabilitation de la grange (janvier 2023)



Novembre 2023

➤ **Intervenants :**

- **Maîtrise d'œuvre :**
  - Architecte et mandataire : Ateliers Julien Boidot
  - Bureau d'études Structures : Ateliers Masse
  - Bureau d'études VRD paysage : Basinet Turquin Paysage
  - Bureau d'études Fluides : Espace Temps
  - Bureau d'études Boirie : Brugger Viardot
- **Autres intervenants de la maîtrise d'ouvrage :**
  - Géotechnicien : Geotec
  - Contrôle technique : Socotec
  - Coordonnateur SPS : Qualiconsult
- **Entreprises travaux :**
  - Lot 1 : Capristo > Désamiantage, démolitions
  - Lot 2 : CMF Constructor > Gros œuvre maçonnerie
  - Lot 3 : DYBIEC OBS > Charpente, bois, bardage
  - Lot 4 : ACMM > Charpente métallique
  - Lot 5.1 : ACC > Couverture tuiles

- Lot 5.2 : DYBIEC OBS > Couverture bac acier
  - Lot 6 : Duet Construction > Menuiserie alu
  - Lot 7 : Les Ateliers de Reims > Menuiserie externe bois
  - Lot 8 : Les Ateliers de Reims > MI, agencement
  - Lot 9 : Charrier Lagarde > Sols durs et souples
  - Lot 11 : TUNZINI > CVC
  - Lot 12 : SANTERNE > Électricité
  - Lot 13.1 : I-Terra > VRD
  - Lot 13.2 : IDVERDE > Espaces verts
  - Lot 14 : XPERTIVE > Fosse d'entretien
- **Coûts :**
- **Coût des travaux, estimé au stade projet :** 2 050 000 €HT
  - **Coût des travaux à l'issue de l'appel d'offres :** 2 663 524 €HT
  - **Coût de l'opération :** 2 987 752 €HT (AP)

### *Le lac-réservoir Pannecièrre*

#### Rénovation du pont du ravin du chêne : démarrage des travaux fin décembre 2023



- **Intervenants :**
- **Maîtrise d'œuvre :**
    - PMM
  - **Entreprises travaux :**
    - Est Ouvrages
- **Coûts :**
- **Coût des travaux :** 1 079 813,40 €TTC

## 2.4 PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

### 2.4.1 LE SITE RAMSAR DES ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE

#### *La construction d'un projet de territoire au service de la préservation de la biodiversité*



Le site Ramsar Étangs de la Champagne humide est l'un des premiers sites Ramsar labellisés en France, en 1991, et le plus vaste de France métropolitaine.

Il se compose d'une grande mosaïque de milieux, avec notamment les quatre lacs artificiels, situés au sud et au centre du site, et quelque 400 étangs. Il abrite de nombreuses espèces emblématiques, avec de gros enjeux sur les oiseaux. Il présente également une architecture et des activités traditionnelles.

La co-animation du site est effective depuis 2022. Cette co-animation entre Seine Grands Lacs et le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient (PNRFO) bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de la Région Grand-Est et de la DREAL Grand-Est.

Rappel des grands objectifs du plan d'actions :

- Développer et valoriser une image et une identité territoriales « Ramsar – Étangs de la Champagne humide » ;
- Améliorer les connaissances et développer les pratiques durables ;
- Assurer un aménagement et un développement durables du territoire.

#### *Une année 2023 exceptionnelle*

2023 marque le lancement des 22 fiches actions. Zoom sur trois événements forts.

#### Le 15<sup>e</sup> Séminaire annuel de Ramsar France, les 27, 28, 29 septembre 2023

Sur le thème "L'imprévisibilité de l'eau à l'heure du changement climatique : les zones humides comme solution", ce séminaire, animé par Frédéric Denhez, a réuni plus de 200 personnes durant trois jours. Il a été introduit par Bernard Chevassus-au-Louis, grand témoin de la première journée. La thématique du sol a été un sujet prépondérant du séminaire avec des interventions et un atelier inédit autour de la « Fresque du sol » (avec l'AFES Association pour l'Étude du Sol). Trois sorties de terrain ont également été organisées afin de faire découvrir les richesses patrimoniales du site (Der-Belval-en-Argonne et Forêt d'Orient)

Chiffres clés :

- 115 personnes sur les sorties terrain
- 54 personnes sur les ateliers « Fresque du sol » dont 45 qui ont suivi l'atelier de 2h30
- 47 intervenants (plénière, sorties terrain, ateliers)
- 1 film de 22 minutes pour présenter Ramsar « Étangs de la Champagne humide »
- Signature du Contrat de territoire Eau et Climat (CTEC) « Étangs de la Champagne humide »
- 154 personnes à la soirée ciné-débat dont 70 personnes extérieures au séminaire / 1<sup>ère</sup> ouverture du séminaire au grand public
- 110 entités représentées



**La signature du Contrat de Territoire « Eau et Climat » du site Ramsar Étangs de la Champagne Humide, entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la DREAL Grand Est, le Conseil régional Grand Est, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Sud Champagne, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, l'EPTB Seine Grands Lacs et le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient**



#### **La réalisation du film de Laurent Charbonnier**

Un film de 22 minutes a été réalisé par Laurent Charbonnier pour présenter le site Ramsar Étangs de la Champagne humide. Il est construit autour d'un parti pris esthétique avec une balade qui suit l'artiste Jean Chevallier à la découverte du site, de ses caractéristiques, illustrant la grande diversité de ses milieux et mettant en lumière les acteurs du territoire.



## 2.4.2 LES FORETS, UN PATRIMOINE CERTAIN A PRESERVER ET A ENTRETENIR

### ***Une gestion durable des massifs forestiers***

La construction des lacs réservoirs a entraîné la suppression de massifs forestiers importants, situés à l'intérieur de l'emprise des plans d'eau. À titre de compensation et conformément à ses engagements de l'époque, Seine Grands Lacs a reconstitué le potentiel détruit, par l'acquisition de forêts dégradées ou menacées.

L'établissement est ainsi propriétaire d'un patrimoine forestier, aujourd'hui de qualité, de l'ordre de plus de 3 500 ha répartis sur cinq départements et quatorze massifs, principalement dans l'Aube et la Côte d'Or (près de 1 270 ha à proximité de Châtillon-sur-Seine).

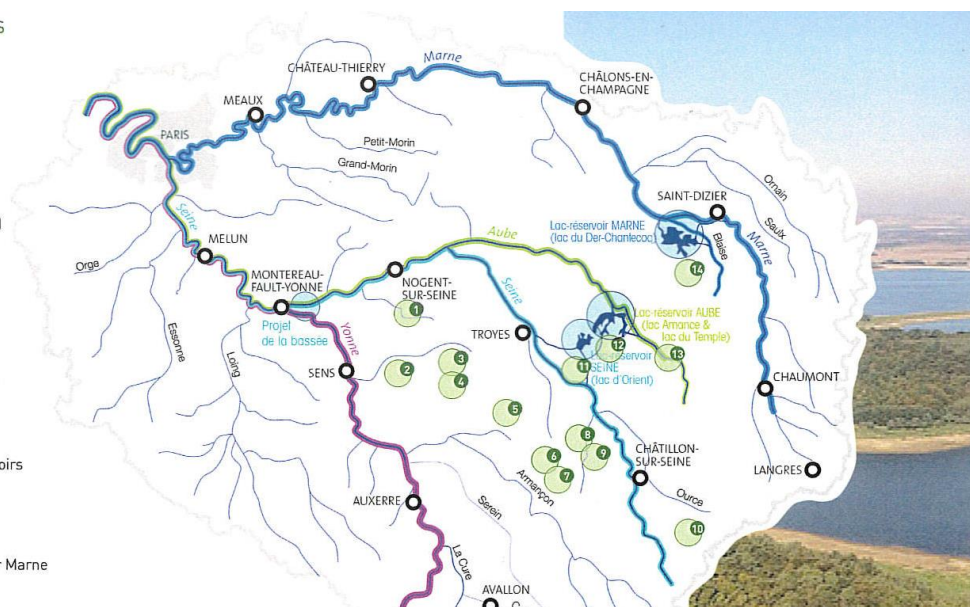
Ces forêts bénéficient du régime forestier et sont gérées à ce titre par l'Office National des Forêts. Chaque massif est doté d'un plan d'aménagement proposé par le gestionnaire et soumis à l'approbation des élus du Comité syndical de Seine Grands Lacs. Le plan, établi pour une durée de 15 à 20 ans, définit les principales interventions ou actions à réaliser.

Après des investissements importants en termes de reboisement, le bilan de notre patrimoine forestier dégage depuis quelques années un excédent de trésorerie.

Les recettes proviennent encore de façon importante des locations de droit de chasse, le retour des investissements en termes de plantations n'étant vraiment attendu que dans une cinquantaine d'années. Le bilan forestier se situe, actuellement, autour de 50 €/ha en moyenne.

#### LES 14 MASSIFS FORESTIERS PROPRIÉTÉS DE L'EPTB

- 1 Forêt du Parc de Pont (Aube)
- 2 Forêt de Flacy (Yonne)
- 3 Bois Valours (Aube)
- 4 Bois Dillot (Aube)
- 5 Bois de Palluau Croigny (Aube)
- 6 Bois de Momain (Côte d'Or)
- 7 Forêt de Nesle (Côte d'Or)
- 8 Forêt de Larrey (Côte d'Or)
- 9 Forêt de Pothières (Côte d'Or)
- 10 Forêt du Domaine de Grancey (Haute-Marne)
- 11 Bois de Bidan (Aube)
- 12 Forêt littorale des lacs-réservoirs Seine et Aube (Aube)
- 13 Bois des Vignes et du Couvretat (Aube)
- 14 Forêt littorale du lac-réservoir Marne (Marne et Haute-Marne)



#### De nouveaux aménagements forestiers pour le lac du Der

En 2022 et 2023, les forêts situées en bordure du lac du Der, dans les départements de la Haute-Marne et de la Marne, ont bénéficié de deux aménagements forestiers distincts pour les vingt prochaines années. Les surfaces concernées étaient respectivement de 114,04 ha et de 66,77 ha répartis sur une quinzaine de parcelles.

Ces parcelles prennent généralement la forme d'un étroit ruban, situé en bordure du lac réservoir de la Marne dont l'EPTB assure l'entretien, l'aménagement et l'exploitation. Les peuplements sont essentiellement feuillus, avec une dominance de chênes et la présence de frênes, aulnes, feuillus précieux.

L'enjeu environnemental est fort, avec l'emprise d'un site RAMSAR sur l'ensemble de la forêt, et des sites Natura 2000 et ZNIEFF sur une partie des surfaces. La fréquentation par le public est également forte, avec à proximité ou dans la forêt, des chemins de randonnées, des ports, des campings et des parkings en périphérie. L'attrait ornithologique du lac du Der constitue aussi un enjeu important. Les stations forestières offrent quant à elles des potentialités de production ligneuse moyennes.

La forme et la situation de la forêt, associées aux enjeux sociaux et environnementaux et à la sensibilité des sols au tassement, ne rendent pas aisées l'exploitation et la mobilisation de bois.

La chenille processionnaire du chêne est fortement présente sur le massif, entraînant à la fois un risque d'urtication pour les usagers et un risque de défoliation des peuplements, pouvant entraîner la perte de croissance et l'affaiblissement des arbres.

L'objectif assigné à la forêt est celui de protection des milieux, et de production de bois.

Pour cela, Seine Grands Lacs engagera une conversion vers la futaie irrégulière par bouquets, dont le couvert continu est approprié au regard de la sensibilité paysagère du lieu, et sera favorable à la préservation des sols et au maintien d'une certaine biodiversité. Seine Grands Lacs favorisera également la diversité des essences lors des coupes et travaux.

**Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :**

- **Des coupes d'irrégularisation qui seront assises à rotation de 8 à 10 ans.** La recherche d'une structure irrégulière est un objectif à long terme, sur la durée de plusieurs aménagements. On favorisera dans la durée de cet aménagement l'amélioration des tiges. On travaillera au profit de l'essence objectif et de la diversité. Si possible, des cloisonnements d'exploitation seront ouverts en tenant compte de la sensibilité paysagère du lieu.
- **Des travaux au profit de la régénération** qui ne seront entrepris que si nécessaires, dans les 2-3 ans après une coupe, afin de conforter la régénération, limiter la concurrence du tremble et favoriser la diversité des essences. Dans une démarche d'adaptation au changement climatique, un enrichissement en essences potentiellement plus résistantes pourra être effectué.
- **Des travaux environnementaux, tels que l'entretien et la création de mares ou la pose de nichoirs,** sont également prévus et seront favorables à la biodiversité.



### 2.4.3 SEINE GRANDS LACS SUR LE CHEMIN DE TRANSITION ENERGETIQUE EN 2023 : L'HEURE EST AU BILAN CARBONE DE L'ETABLISSEMENT ET A LA PREFIGURATION DU PLAN D'ACTIONS

#### *Dans la continuité du bilan 2015*

En 2015, Seine Grands Lacs a engagé la réalisation d'un bilan carbone pour évaluer l'impact de ses activités en termes d'émission de gaz à effet de serre et en déduire un plan d'actions afin de réduire l'empreinte carbone de son activité.

À l'époque, les émissions annuelles des activités de Seine Grands Lacs avaient été évaluées à 5 930 tonnes équivalent carbone, dont 30 % pour les activités courantes de l'établissement et 70 % pour les travaux d'investissements réalisés en 2014, et plus particulièrement la rénovation du canal Seine.

En mars 2019, il a été décidé d'analyser les potentiels de production d'énergies renouvelables des principaux ouvrages et équipements de l'établissement. Cette orientation se traduit aujourd'hui par l'étude de plusieurs projets de production d'énergie hydroélectrique et photovoltaïque.

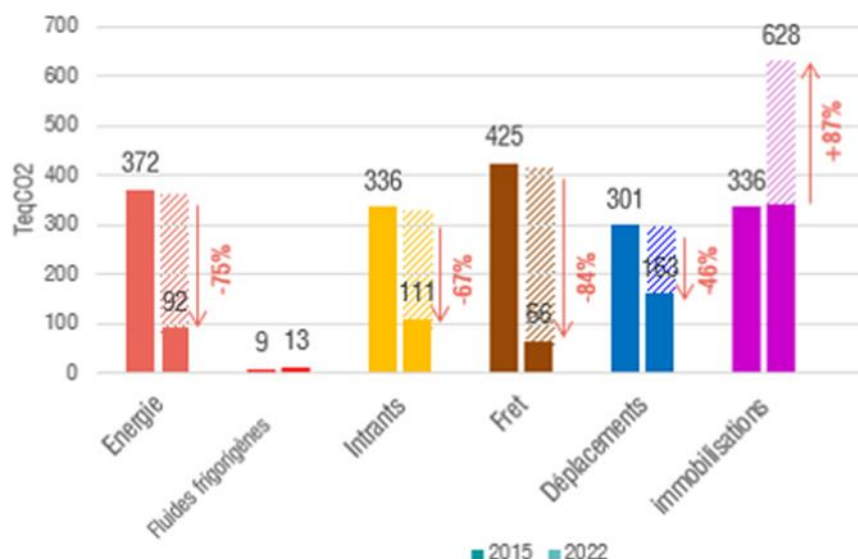
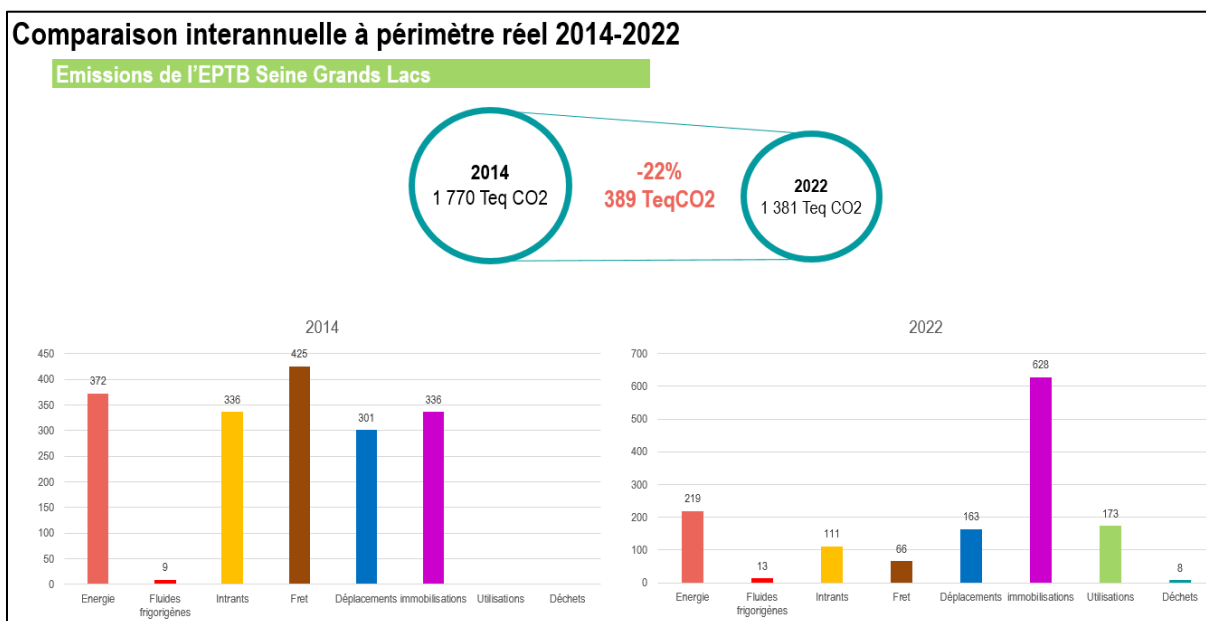
En mai 2021, Seine Grands Lacs a formalisé son plan pluriannuel de transition énergétique. Ce plan vise d'une part à exploiter les potentiels des ouvrages et emprises de l'établissement pour produire de l'énergie, et d'autre part à activer tous les leviers permettant en interne de réduire la consommation énergétique. Ces deux axes de travail viennent compléter les mesures de gestion durable et environnementale du patrimoine naturel et végétal de l'établissement.

#### *Un bilan carbone positif pour Seine Grands Lacs en 2023*

L'ambition de Seine Grands Lacs est de réaliser un bilan carbone tous les 3 ans pour mesurer l'impact des mesures du plan de transition énergétique sur l'évolution des émissions de gaz à effet de serre de l'établissement.

L'analyse de l'empreinte carbone de l'activité de l'établissement prend en compte le cycle long des équipements et matériaux utilisés, en vue d'orienter le travail de l'établissement sur des mesures les plus vertueuses possibles, et ainsi faciliter l'actualisation du plan de transition énergétique.

Entre l'année de référence 2014 et l'année de reporting 2022, la mise à jour du bilan carbone dresse le constat d'une réduction favorable des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de **22%**, soit **-389 tCO<sub>2</sub>e**. A périmètre constant (car le périmètre du bilan 2022 était plus large que celui de 2014), la **baïsse des émissions est même de 39%** (1072 Teq CO<sub>2</sub> contre 1770 Teq). Ce constat se justifie par la mise en place d'actions de réduction ayant permis d'aboutir à une réduction importante de ces émissions.



### Comparaison à périmètre constant

### **Une fresque du climat pour mobiliser les agents**

En décembre 2023, Seine Grands Lacs a organisé une Fresque du Climat pour ses agents. Ce jeu de sensibilisation qui présente l'intérêt d'être ludique et éducatif a pour objectif de conduire les participants à recréer l'histoire du climat, les éléments le caractérisant, les liens de cause à effet et les impacts de l'activité humaine.

Portée au plus haut niveau, l'élaboration d'une stratégie de décarbonation doit également se concevoir avec les équipes internes à travers une logique de concertation. Dans ce cadre-ci, les collaborateurs ont été sollicités à de multiples reprises, en groupe élargi, restreint ou en individuel dans le cadre d'ateliers collectifs de co-construction du plan d'actions durant lesquels les équipes ont pu être sensibilisées aux enjeux énergie-climat par la fresque du climat.



L'enjeu de cette animation est de permettre à chacun des agents de Seine Grands Lacs de s'appropriier les enjeux du changement climatique et d'avoir en mains les clés pour réfléchir aux actions nécessaires et identifier des solutions aux enjeux du monde de demain. Cette journée d'intelligence collective a ainsi proposé un atelier d'élaboration d'un plan d'actions de réduction des émissions (*brainstorming*, priorisation et opérationnalisation des actions), avec notamment la définition d'une trajectoire carbone à horizon 2030.

### **Seine Grands Lacs et le SIAAP : associer le petit et le grand cycle de l'eau**

Seine Grands Lacs coordonne l'action publique des collectivités territoriales de l'amont du bassin de la Seine pour gérer le risque lié aux inondations et soutenir les débits de la Seine et de la Marne notamment pendant la saison sèche, tout en assurant la préservation des écosystèmes aquatiques. Le SIAAP assure le traitement des eaux usées de 9 millions de Franciliens pour les restituer en quantités et qualités contrôlées, à la Seine et la Marne, agissant ainsi pour la reconquête de la biodiversité dans des milieux impactés par les activités humaines.

À travers leurs missions de service public, les deux établissements ont souhaité engager un partenariat de recherche au service de la gestion de la qualité et de la quantité des eaux de surface transitant dans le bassin amont de la Seine.

Ce partenariat comprend plusieurs thèmes de travail et de réflexions qui s'articulent autour de deux axes :

1. Associer le petit et le grand cycle de l'eau :

Une des premières actions portera sur l'étude et l'optimisation du fonctionnement de l'assainissement francilien en lien avec la gestion des quatre lacs-réservoirs de Seine Grands Lacs, dans le cadre du programme de recherche du SIAAP MeSeine Innovation. L'objectif est de mieux documenter les relations entre la qualité (voire les volumes) de restitutions au niveau des



grands lacs et la qualité de Seine à la traversée de l'agglomération parisienne. Cet élément permettra par exemple d'améliorer la compréhension fine de la relation entre la gestion des lacs et la baignabilité de la Seine.

2. La gestion intégrée du fleuve :

Ce deuxième axe portera sur le suivi de la qualité de la Seine, depuis le lac d'Orient, exploité par Seine Grands Lacs, jusqu'à Poses (département de l'Eure), dans le cadre du programme de recherche MeSeine Innovation. Le principal résultat attendu est une meilleure connaissance des dynamiques, en termes de nutriments et de qualité, de la Seine à la traversée de la quasi-totalité de son bassin versant. Concrètement, une première action consiste à intégrer le suivi de la qualité de l'eau du lac d'Orient au réseau de suivi de la qualité du SIAAP, via une station de mesure déployée sur site.

Plus largement, les parties manifestent au travers de cet axe leur volonté de collaborer sur les questions de réduction de la vulnérabilité urbaine aux événements climatiques, étiages ou inondations. Ainsi, cette convention permettra par exemple de travailler ensemble sur la réduction de la vulnérabilité aux inondations du réseau d'assainissement de l'agglomération francilienne exploité par le SIAAP, dans le cadre du second Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et Marne franciliennes 2023-2029, coordonné par Seine Grands Lacs.

Grâce à leurs collaborations, le SIAAP et Seine Grands Lacs contribuent ainsi à la prévention des risques climatiques et au maintien de la qualité des eaux de la Marne et de la Seine.

## 3. LES MOYENS

### 3.1 UNE FEUILLE DE ROUTE POUR L'ÉTABLISSEMENT

En 2023, un travail collectif a été mené afin de faire émerger une vision globale des missions et des priorités de Seine Grands Lacs, partagée entre les élus et les agents. Après une phase de diagnostic, des ateliers ont permis d'associer l'ensemble des agents à la définition opérationnelle des cinq orientations fixées par le comité syndical à travers sa délibération du 8 mars 2023, à savoir :

- Réduire massivement les risques liés aux inondations ;
- Faire face au changement climatique et à ses conséquences sur l'étiage et les milieux ;
- Renforcer les partenariats avec les acteurs du territoire ;
- Sortir Seine Grands Lacs de la clandestinité ;
- Consolider les ressources de l'établissement.

Les objectifs de la démarche étaient de :

- Fixer un cap stratégique autour d'une vision globale et définir une feuille de route partagée pour le mandat à venir ;
- Fédérer les équipes autour d'un projet commun qui leur donne du sens au quotidien et valorise leur rôle dans la dynamique collective ;
- Hiérarchiser les priorités de travail de l'établissement en les dessinant dans le temps avec des étapes et des indicateurs qui permettent de piloter l'action et mesurer les avancées ;
- Porter collectivement le changement, avec les élus et les équipes.

Une première phase visait à poser un diagnostic permettant d'identifier les forces et faiblesses de l'établissement mais aussi les opportunités et les éventuelles menaces auxquelles il doit faire face. Pour ce faire, seize entretiens ont été menés avec des élus membres du bureau et les directeurs de l'établissement et un questionnaire a été adressé à l'ensemble des agents.

En synthèse, cette analyse a mis en avant le fait que Seine Grands Lacs peut prendre appui sur la légitimité et l'expertise reconnue de ses équipes, son ancrage territorial fort et l'impulsion donnée par le nouvel exécutif. L'établissement doit en revanche veiller à préserver une dynamique collective au sein des équipes permettant de surmonter les effets induits de l'éclatement géographique, du fort renouvellement de ces dernières années et d'une forme de dilution du sens liée à la diversification des missions et des modes d'intervention de l'établissement. Il s'agit donc de faire de ces points de fragilité des opportunités pour affirmer la place et la visibilité de l'établissement, pour proposer aux territoires une offre d'ingénierie renouvelée et renforcée, en prenant appui sur une approche systématique des synergies entre l'amont et l'aval et sur des partenariats renforcés avec des acteurs variés tels que les collectivités locales du territoire mais aussi le monde agricole, les associations...

Fort de cet état des lieux, un séminaire de travail s'est tenu avec l'ensemble des directeurs et chefs de service, dans un dialogue avec le président et plusieurs vice-présidents, afin de traduire les cinq orientations stratégiques en 22 axes de travail.

Sur la base de ce cadre validé politiquement, une vingtaine d'ateliers ont permis de rassembler 153 participants parmi les agents de tous les sites, de toutes les directions et de toutes les catégories. Ces ateliers visaient à décliner de façon très opérationnelle les axes de travail et ils ont permis d'identifier 57 chantiers.

Fin 2023, parmi ces 57 chantiers, 12 étaient déjà en cours et bien avancés, 21 étaient engagés et 24 restaient à engager. Pour chaque chantier, un pilote et un ou deux co-pilotes ont été identifiés afin de continuer à faire vivre la transversalité au sein de l'établissement. Des jalons ont été définis afin de faciliter le suivi de leur mise en œuvre et un travail de planification est en cours pour les chantiers non engagés.

### 3.2 FINANCES / BUDGET

L'année 2023 a été exceptionnelle en termes budgétaires, en raison de la mise en œuvre du chantier de la Bassée (construction des digues notamment). La masse budgétaire 2022 était déjà bien plus importante que celle constatée durant un exercice budgétaire « classique » et celle de 2023 a été encore plus conséquente.

Ainsi, **79,66 M€ de dépenses globales** (réelles et ordre, en fonctionnement et en investissement) ont été constatées, contre **51,04 M€ en 2022**, soit une hausse de la masse budgétaire de 56% (qui avait déjà augmenté de 21 % entre 2022 et 2023).

**16,16 M€ ont été dépensés en fonctionnement** (dont 1,57 M€ de dépenses d'ordre et 300 K€ de provisions pour charges), soit +22 % (+2,89 M€ par rapport à 2022). Cette hausse est due à l'augmentation des frais financiers (nouveaux emprunts contractés), de la masse salariale (hausse du point d'indice, GIPA, prime pouvoir d'achat) et des charges générales dans un contexte d'inflation importante. Les charges réelles de fonctionnement augmentent au global de 12 % ; l'effort de rationalisation des charges courantes des dernières années a connu un arrêt en raison d'un contexte d'inflation subi.

**Les dépenses d'investissement présentent une augmentation conséquente : 63,5 M€** ont été dépensés en 2023, soit + 76 % par rapport à 2022, reflétant la pleine phase opérationnelle du chantier de La Bassée (qui a engendré 50,44 M€ de dépenses sur l'exercice 2023, soit plus de 70 % du budget d'investissement) et la continuité du programme ambitieux d'entretien et modernisation des ouvrages hydrauliques.

Taux de réalisation 2023 des dépenses réelles (comparaison de l'inscription des crédits faite au budget par rapport aux dépenses vraiment réalisées) :

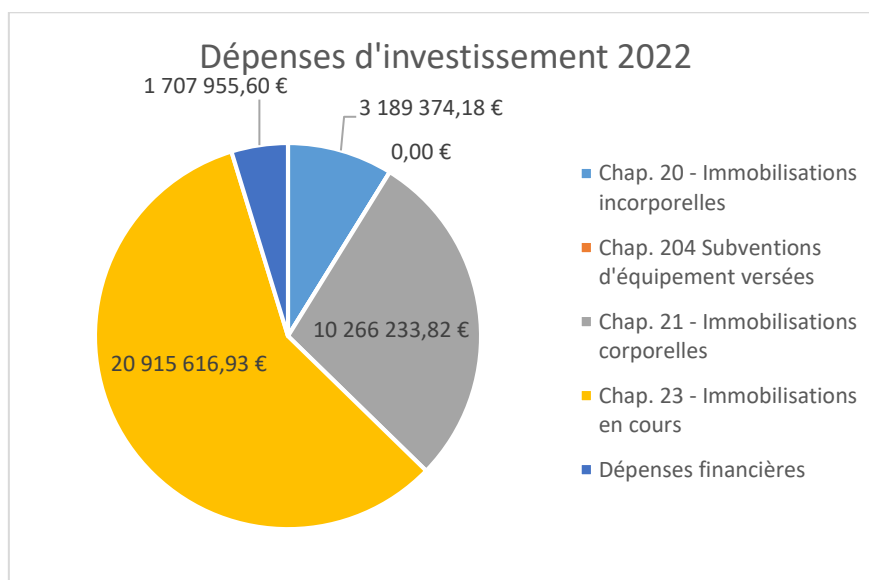
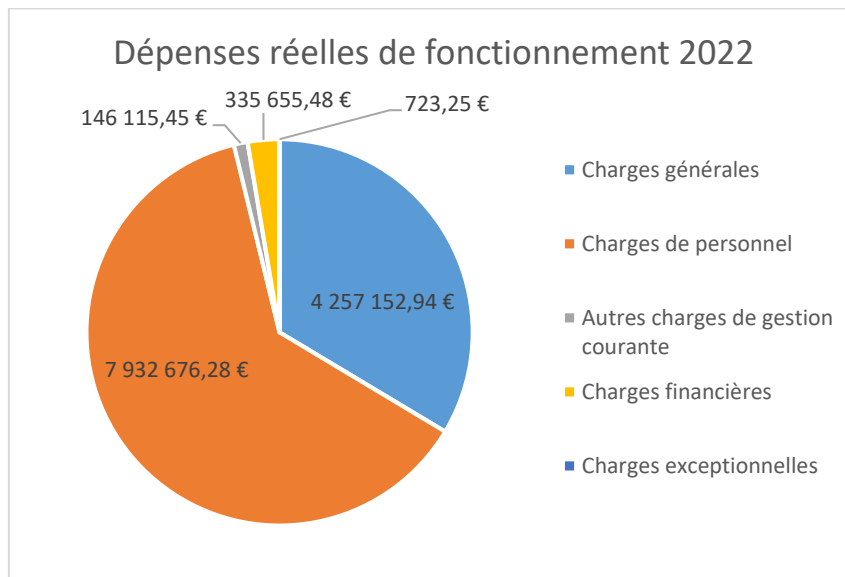
Section de fonctionnement	93,13 %
Section d'investissement	89,19 %

**L'activité des services dédiés au pilotage de la commande publique et à la gestion budgétaire et comptable a été très dense afin de pouvoir prendre en charge l'ensemble des tâches courantes ainsi que les missions particulières en lien avec le chantier du site pilote (exécution administrative et financière de plus de 30 marchés : suivi des avenants nombreux, paiement des factures complexes, des révisions de prix notamment). Par ailleurs, les demandes de versement des acomptes relatifs aux subventions pour le chantier auprès du Fonds Barnier et de la Métropole du Grand Paris ont dû être réalisées au fur et à mesure de façon rigoureuse, et en lien avec la stratégie d'emprunt, afin de ne pas mettre en péril le niveau de trésorerie de l'établissement.**

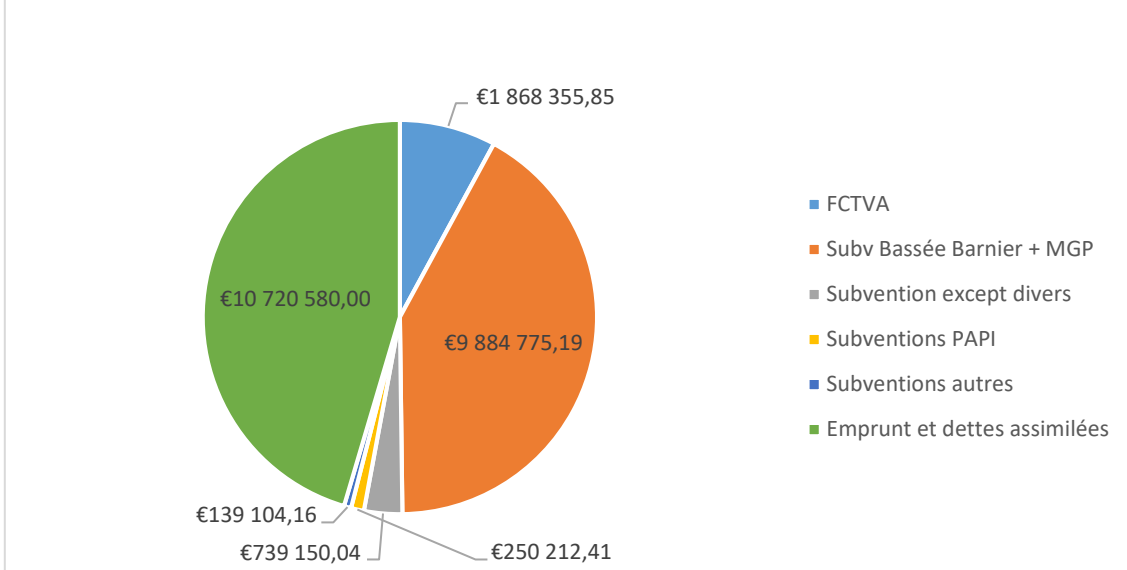
Concernant les **recettes** de Seine Grands Lacs en 2023, **au global elles ont augmenté de 53 %** (88,84 M€ en 2023 contre 53,93 M€ en 2022). Ce sont en particulier les recettes d'investissement qui augmentent (+89%), en raison du volume des subventions perçues pour le financement du chantier de la Bassée (18 M€) et du volume des emprunts mobilisés (11,4 M€ auprès de la Caisse des Dépôts pour le financement de la Bassée) et des nouveaux emprunts contractés (pour 19,9 M€, auprès de divers organismes pour le financement des investissements courants).

Les deux principales sources de financement historiques de l'EPTB sont les **contributions statutaires des membres** (10,67 M€, en hausse par rapport à 2022, conformément aux décisions du comité syndical), ainsi que **la redevance pour service rendu par le soutien d'étiage** qui a rapporté 10,07 M€ en 2023, contre 9,6 M€ en 2022 (+4,6%). Les autres ressources financières sont le FCTVA (3,9 M€) ; les recettes patrimoniales - vente de bois, autorisation d'occupation temporaires, loyers, cession de matériels, etc. (près de 465 K€) ; les **subventions** perçues pour les actions de sensibilisation des PAPI et de certaines

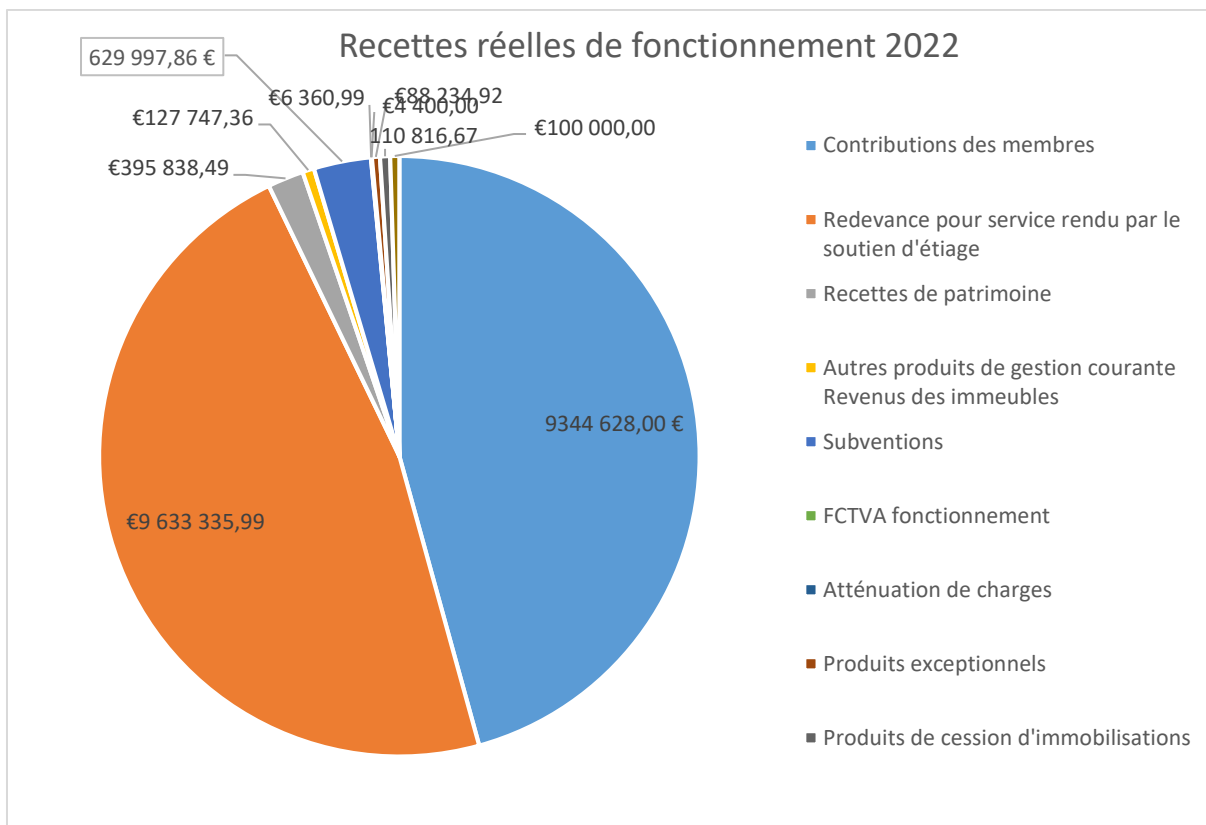
opérations relatives aux ouvrages hydrauliques -notamment la passe à poissons Marne. Le pôle subventions gère plus d'une centaine de dossiers de subventions actifs auprès des divers financeurs (État, via le fonds Barnier principalement, Agence de l'Eau, Métropole du Grand Paris, FEDER, Régions et Départements). La labélisation du PAPI de la Seine et Marne franciliennes n°2 à l'automne 2023 va engendrer plusieurs dépôts de dossiers en 2024, qui viendront remplacer les dossiers du PAPI SMF 1 en cours de clôture.



### Recettes réelles d'investissement 2022



### Recettes réelles de fonctionnement 2022



#### Focus marchés publics

**36 marchés publics (au-dessus de 40 K€) ont été attribués au cours de l'année 2023, soit un « retour à la normale » après 2 années marquées par les procédures pour les marchés relatifs à la phase travaux de la Bassée.**

**Au nombre des marchés et accords-cadres significatifs peuvent-être signalés :**

- Bassée :
  - Travaux de construction de la station de pompage et des ouvrages annexes : Dégrilleur pour près de 950 K€ ;

- Travaux forestiers sur les emprises des ouvrages (dessouchage) pour un montant de 455 K€.
- Aménagement hydrauliques :
  - Réalisation des Études de Dangers (EDD) des barrages de Pannecière, de Giffaumont et des Grandes Côtes pour 96 K€ (il s'agit d'une obligation réglementaire) ;
  - Maîtrise d'œuvre partielle pour la réhabilitation du pont-route (Pannecière) pour 97 K€ ;
  - Maîtrise d'œuvre partielle pour la reconstruction du pont du Ravin du Chêne (Pannecière) pour 50 K€.
- Appui aux territoires :
  - Prestations intellectuelles pour le développement de la culture du risque d'inondation sur le bassin de la Seine : 3 lots ont été attribués pour un maximum global de 1,7 M€ HT sur 4 ans.
- Hydrologie :
  - Mise en œuvre et développement du modèle hydraulique 2D « MOBHY RISQ » pour un montant de 600 K€ HT maximum sur 4 ans.

**L'activité a été particulièrement rythmée par la gestion de l'exécution des marchés publics, ce qui signifie en termes juridiques la rédaction de nombreux avenants : 61 ont été validés en 2023.**

Enfin, Seine Grands Lacs a poursuivi sa démarche d'achat responsable, notamment avec le suivi spécifique des clauses d'insertion sociale intégrées dans les marchés de travaux. Pour ce faire, l'établissement est accompagné par une société spécialisée (« facilitateur ») qui assure le suivi de la mise en œuvre opérationnelle des clauses (comptabilisation des heures réalisées sur les chantiers, notamment le chantier de la Bassée). En outre la majorité des marchés publiés intègrent des objectifs de développement durable.

### 3.3 SYSTÈMES D'INFORMATION

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) a pour mission de définir les systèmes d'information modernes et éprouvés, adaptés aux objectifs de l'EPTB et aux besoins et contraintes de son administration. Elle doit les mettre en œuvre, les gérer, les exploiter et en garantir la sécurité. La DSI participe au développement numérique de l'établissement et contribue à l'efficacité des services.

**Les agents de la DSI sont répartis sur les unités territoriales de Paris, Troyes et Braucourt. En 2023, l'équipe a été renouvelée à 56%. Malgré tout, la DSI a traité 865 sollicitations (demandes et incidents) au cours de l'année.**

**À l'échelle de la direction, l'année 2023 marque le démarrage des projets du Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2023-2026.** La surcharge chronique et le manque de gestion et de partage des décisions sur les priorités et les plans de charge, sont à l'origine du besoin. Sous l'impulsion de la DGAR, le projet est lancé par la DSI au printemps 2022. L'objectif est de se doter d'un cadre et d'une méthode pour établir un véritable dialogue de gestion entre la DSI, les directions métiers et la Direction générale. Les cibles du SDSI sont de :

- 2022 : Auditer la fonction SI, c'est-à-dire les modes de collaboration entre les parties prenantes du SI (équipes de Direction, utilisateurs, équipes de la DSI) pour mettre à disposition un système d'information répondant aux besoins ;
- 2023 : Élaborer le schéma directeur SI 2023-2026, c'est-à-dire établir la feuille de route des améliorations à apporter au SI sur l'horizon 2023-2026.

Dans le cadre des 75 projets inscrits au SDSI, 26 projets sont engagés et 4 projets sont terminés.

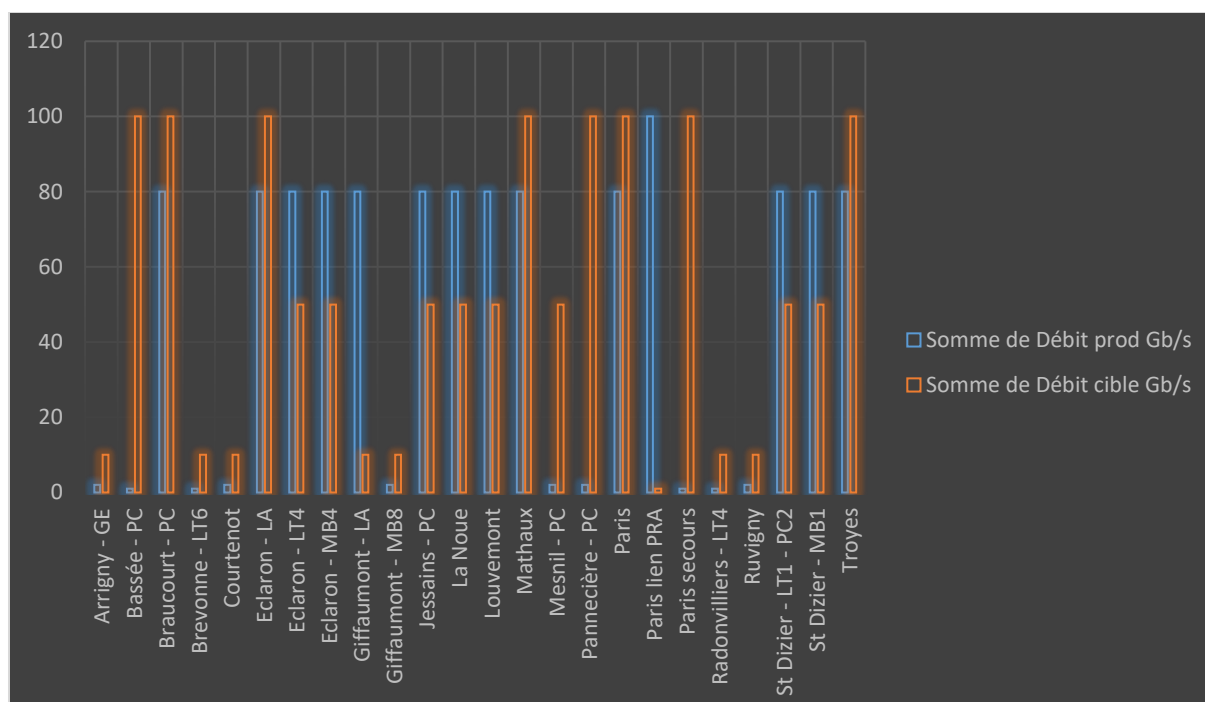
La DSI est composée de 3 pôles d'activités.

#### 3.2.1 LE PISU (POLE INFRASTRUCTURE ET SERVICE AUX UTILISATEURS)

Le PISU assure le fonctionnement de 180 postes de travail, 10 tablettes, 126 lignes mobiles pour 150 comptes utilisateurs (inclus les mouvements et vacances). Il assure également le rôle de colonne vertébrale du système d'information de l'établissement. À ce titre, l'année 2023 est marquée par une évolution très importante de la capacité des interconnexions entre les sites et de l'accès à Internet.

En effet, les sites de l'établissement sont particulièrement difficiles à raccorder par des réseaux numériques. Ils sont éloignés des zones urbaines où sont concentrées les infrastructures d'interconnexion. Les opérateurs privilégient les particuliers et les grandes entreprises. Il s'agit pour l'établissement de rechercher les axes de passage des opérateurs sur lesquels il est possible de négocier la création de « bretelles d'accès » vers les équipements des lacs.

Le PISU assure 24 interconnexions de sites :



5 sites ont été transformés en 2023 :

- Troyes (FTTH),
- Jessains (4G),
- Mathaux (FTTH),
- Braucourt (FTTH via Eclaron),
- Giffaumont (FTTH).

La capacité des interconnexions a été multipliée par coefficient compris entre 20 et 60, ce qui a considérablement amélioré les conditions de travail des agents.

### 3.2.2 LE POLE GEOMATIQUE

Le besoin d'un Système d'Information Géographique (SIG) a été identifié en 2013. La mise en œuvre est progressive et en lien avec l'élargissement des compétences de l'EPTB. **L'année 2023 marque un virage stratégique vers la création d'une démarche de gouvernance de la donnée :**

- Le SIG contient plus de 500 couches de données, dont la moitié sont réalisées et maintenues par l'équipe géomatique ;
- La cartothèque « Géo Seine Grands Lacs » contient plus de 80 cartes statiques et plus de 60 cartes dynamiques, dont 8 cartes destinées aux mises à jour des données et 4 cartes pour des consultations ou des mises à jour sur le terrain, via des smartphones ou des tablettes ;
- Le pôle Géomatique a reçu 78 demandes de travaux en 2023.

Le chantier de modélisation en 3D des différents ouvrages de Seine Grands Lacs qui a débuté en 2022 (4 ouvrages modélisés), s'est poursuivi en 2023 avec la modélisation du barrage de Pannecièrre. Ce chantier répond aux besoins de la DAmH et de la DirCom qui ont souhaité avoir une représentation de nos ouvrages en 3D numérique pour une meilleure gestion (travaux de réhabilitation par exemple) et pour une meilleure communication.



Le projet a consisté à retranscrire différents plans papiers numérisés des ouvrages sous forme de fichiers 3D numériques (en DAO/CAO ou en BIM) en respectant des nomenclatures de classification des différentes parties des ouvrages. Ces fichiers sont parfois corrigés des constatations faites sur le terrain selon les besoins de la direction des aménagements hydrauliques. Le modèle 3D est maintenant disponible pour l'ingénierie, l'exploitation du barrage mais aussi pour les actions de communication.

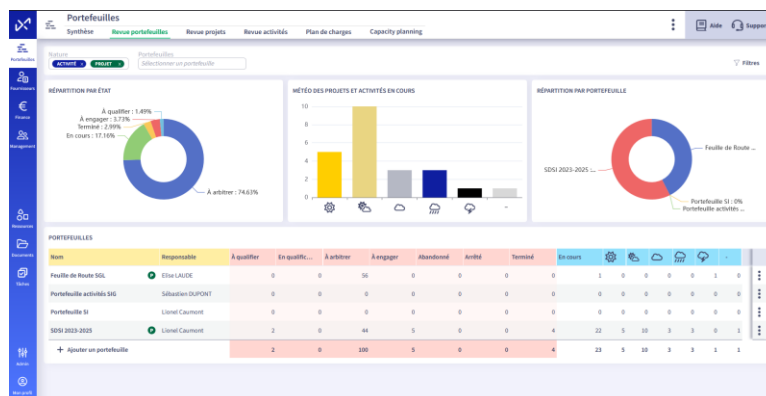
### 3.2.3 LE POLE ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE

L'année 2023 est le point de départ de l'activité d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage au sein de la DSI. Le pôle AMOA doit créer les synergies avec les équipes de l'établissement sur la base du Schéma Directeur des Systèmes d'Information (SDSI) initié en 2022.

En 2023, il a lancé le déploiement d'une solution de pilotage de portefeuille projet. En effet, se doter d'un outil de pilotage est apparu nécessaire pour assurer une vision globale des projets en cours et à venir, avec un système de priorisation qui favorise le partage de décision avec les membres du CODIR.

L'objectif du projet est de proposer une boîte à outils permettant de fédérer les membres du CODIR autour d'un projet commun en clarifiant les responsabilités.

La solution Abraxio est retenue sur le périmètre du SDSI et de la feuille de route SGL. Elle va servir de support au premier CoPil du SDSI dès février 2024.



### 3.4 RESSOURCES HUMAINES

L'année 2023 a été marquée par 27 arrivées et 24 départs.

Au 31/12/2023, les effectifs étaient les suivants :

Par site	Effectif
MARNE	36
PANNECIERE	6
PARIS	44
SEINE/AUBE	46
TROYES	17
<b>Total général</b>	<b>149</b>

Par catégorie	Effectif
Catégorie A	53
Catégorie B	39
Catégorie C	55
Apprenti	2
<b>Total général</b>	<b>149</b>

Par filière	Effectif
Administrative	40
Technique	107
Apprenti	2
<b>Total général</b>	<b>149</b>

#### 3.3.1 2023, LA MISE EN CONFORMITE DU TEMPS DE TRAVAIL

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et suite au Comité syndical du 8 juin 2022, le temps de travail hebdomadaire est passé à 39 heures pour l'ensemble des collaborateurs et est régi par un règlement intérieur regroupant l'ensemble des règles et pratiques en matière de gestion du temps de travail.

La mise en œuvre de ce nouveau temps de travail a également été l'occasion d'assouplir le fonctionnement en journées continues (embauche plus tôt et pause méridienne réduite) des équipes sur le terrain, lorsqu'il fait très chaud ou lorsque des travaux spécifiques et éloignés du lieu d'appel le rendent nécessaire.

2023 a également vu se dérouler la première campagne annuelle de monétisation du compte épargne temps (CET) des agents, c'est-à-dire la possibilité pour ceux qui cumulent beaucoup de jours sur leur CET de se faire indemniser jusqu'à 5 jours de congés épargnés par an. En 2023, 19 agents ont été concernés.



### 3.3.2 LA DEMATERIALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Le DUERP a été intégralement revu en 2023, puisqu'une évaluation exhaustive de tous les risques professionnels auxquels sont exposés les agents de l'établissement a été effectuée et que le document en lui-même a été dématérialisé grâce à l'acquisition d'une solution informatique adaptée.

94 unités de travail ont ainsi été évaluées et 25 groupes ont pu échanger collectivement sur le sujet des risques psychosociaux et faire remonter des pistes d'amélioration à explorer.

Résultat : un programme de prévention 2024 ambitieux avec des actions prioritaires, traitant aussi bien du risque de noyade que de celui de travail isolé, l'objectif étant de réduire au maximum et année après année les risques professionnels inhérents à l'activité de l'établissement.

### 3.3.3 LE PLAN DE FORMATION 2023-2024

2023 a aussi été l'occasion d'élaborer le nouveau plan de formation biennuel de l'établissement. Management, fonctions supports, santé/sécurité, environnement/biodiversité et projet de la Bassée en sont les axes prioritaires.

Un accent particulier sera mis sur la prévention des risques psychosociaux avec la mise en place de formations à la gestion des conflits, aux fondamentaux de la santé mentale, à la gestion de son temps et des priorités, ainsi qu'au dispositif « Signalement ».

Chiffres clés : 616 jours de formation ont été suivis en 2023 par 129 agents, soit plus de 86% des effectifs.

De plus, une campagne de sensibilisation sur les addictions en milieu professionnel (alcool, stupéfiants, etc...) a concerné l'ensemble des agents de l'établissement, aussi bien sur les territoires qu'à Paris. De même, un travail sur les plans de prévention, visant à identifier et prévenir, par une coordination générale, les risques liés à l'interférence entre les activités lors des nombreuses interventions d'entreprises extérieures au sein de Seine Grands Lacs, a été mené.

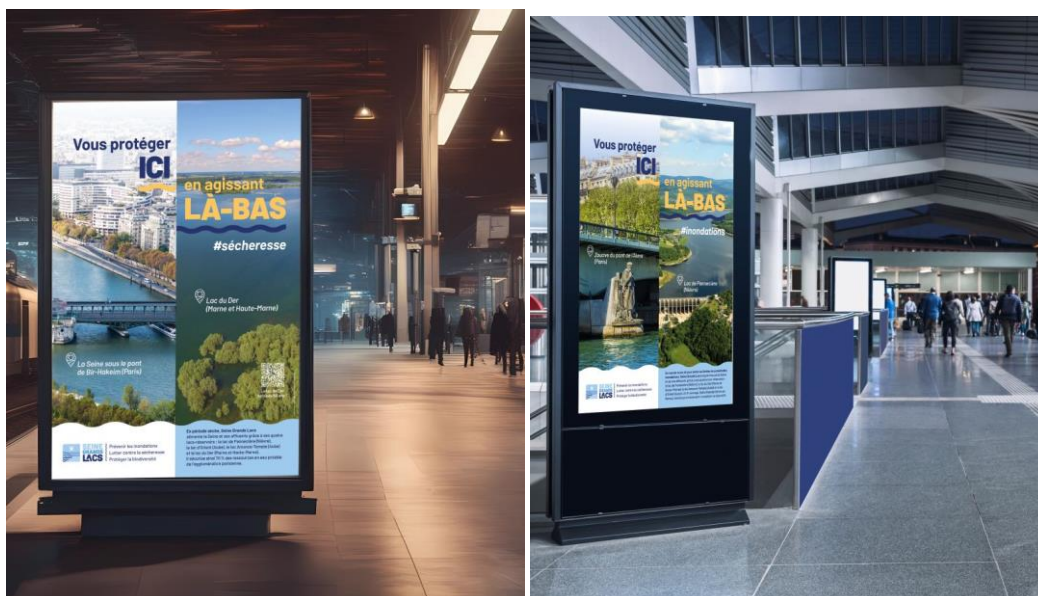
## 3.5 COMMUNICATION

En 2023, la Direction de la communication a poursuivi sa montée en puissance souhaitée par le Président Patrick OLLIER et le Directeur général des services, Baptiste BLANCHARD. Parallèlement, l'organisation de reporting réguliers avec le Vice-président en charge de la communication, Régis SARAZIN, s'est poursuivie et amplifiée.

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie de communication s'est concentrée sur la notoriété de Seine Grands Lacs, avec l'organisation de nombreux nouveaux projets : campagne d'affichage, Rencontres de Seine Grands Lacs, lettre d'informations aux élus, participation aux Assises du Grand Paris...

### *Une campagne d'affichage dans les gares franciliennes*

Seine Grands Lacs s'est affiché du 20 au 26 novembre dans les gares d'Île-de-France. Le but : développer sa notoriété auprès du grand public francilien.



### **Forum de l'eau à Meaux**

Lors du premier Forum départemental de l'Eau à Meaux en octobre, le président Ollier a pris la parole aux côtés de Jean-François Copé, Maire de Meaux et de Jean-François Parigi, Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne, afin d'aborder "Les enjeux de l'eau face au dérèglement climatique".



### **Le championnat du monde de la pêche à la carpe à Pannecière**

Deux semaines durant en novembre, le lac de Pannecière a accueilli les championnats du monde masculin et féminin de pêche à la carpe. 32 nations étaient représentées et c'est l'Ukraine et la France qui ont respectivement remporté les compétitions masculine et féminine.



### *Le festival de Montier-en-Der*

#### *Une lettre d'information destinée aux élus*

Trimestrielle et dédiée aux élus et partenaires du territoire d'intervention de Seine Grands Lacs, la LETTRE D'INF'O aborde les actualités de l'établissement et met en lumière ses missions et temps forts. Le premier numéro a été diffusé en juillet.

#### *Les Rencontres de Seine Grands Lacs*

Le 15 juin 2023, près de 300 personnes ont assisté aux tables rondes et ateliers qui ont été l'occasion de faire le point sur les différentes missions et projets de Seine Grands Lacs : la gestion des lacs réservoirs, le projet de Seine Bassée, la réduction de la vulnérabilité aux inondations, l'état d'avancement des zones d'expansion des crues.



#### *L'inauguration de la Fresque du lac d'Orient*

Réalisée avec des jeunes en insertion pour sensibiliser sur la biodiversité et les zones humides, ce projet est né de l'initiative de l'association Aurore Dynamo, de Seine Grands Lacs et du Conseil départemental de l'Aube d'organiser des ateliers de sensibilisation à la biodiversité et s'inscrit dans un dispositif de remobilisation des jeunes décrocheurs. Un groupe de jeunes a reproduit sur le mur d'enceinte des ateliers de Seine Grands Lacs à Mesnil Saint Père, le long de la vélo-voie, une fresque imaginée avec les artistes graphes Korny et Rise Up sur les thématiques abordées en ateliers, à savoir l'environnement et la biodiversité. D'une longueur de 190 mètres, elle fait suite à la première fresque initiée en 2022 sur le cycle de l'eau.



### **Les Assises du Grand Paris (le 14/11)**

Seine Grands Lacs a participé à la première édition des Assises du Grand Paris organisée le 14 novembre par le Journal du Grand Paris. Chantal Durand, Vice-présidente, est intervenue lors d'une table ronde sur la thématique de l'engagement des opérateurs pour faire face à la baisse de l'étiage.



### **L'inauguration du lieu d'appel d'Eclaron**

Le 30 août 2023, le Président OLLIER a inauguré les locaux techniques d'entretien du Lac du Der à Eclaron. Le site accueille une dizaine d'agents en charge de l'entretien du lac, ainsi que l'atelier de mécanique et le magasin. Seine Grands Lacs a pris la décision de réaliser un bâtiment performant énergétiquement (bâtiment passif) et exemplaire sur le volet environnemental (bâtiment en bois, avec des isolants bio-sourcés).



### **Julien Poidevin, un artiste intermedia en résidence artistique**

Dans le cadre de sa résidence artistique dans l'église de Champaubert, Julien Poidevin a réalisé plusieurs œuvres proposant un dialogue poétique entre le site, son histoire, sa faune et sa flore. Pendant tout le temps de sa résidence d'été, les visiteurs ont échangé avec l'artiste et partagé leurs impressions sur « L'Écho des pierres », une installation sonore immersive élaborée en jouant avec l'acoustique de l'église de Champaubert, et « Les Sirènes », une installation sonore immersive sur le thème de l'eau, présentée lors des Journées européennes du Patrimoine. « Géosonic Mix », une balade sonore géolocalisée proposait un portrait sonore du lac du Der.



### **QUELQUES CHIFFRES**

#### Réseaux sociaux :

Afin de suivre l'actualité toujours plus dense de Seine Grands Lacs, le nombre de posts sur les réseaux sociaux a encore augmenté en 2023 :

- LinkedIn : 200
- Instagram : 71
- Facebook : 166

Le nombre d'abonnés en plus :

- LinkedIn : 957
- Instagram : 107
- Facebook : 210
- X : 75

Une campagne « réseaux sociaux » collaborative destinée à valoriser le soutien d'étiage a également été réalisée durant l'été avec VNF.



Retombées média :

344, c'est le nombre de retombées presse enregistrées dans les médias (presse et radio)